



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23/05/2023 / /
Dossier complet le : 25/05/2023 / /
N° d'enregistrement : F01123P0099

1 Intitulé du projet

Déconstruction - reconstruction d'un ensemble immobilier sur la commune du Blanc Mesnil (93150)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

21 Personne physique

Nom Prénom(s)

22 Personne morale

Dénomination Raison sociale
in'li Location de logements
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
 6 0 2 0 5 2 3 5 9 0 0 0 4 2 Société Anonyme
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)
Lascompes Eric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.Travaux, constructions et opérations d'aménagement a)Travaux et constructions au sens de l'art.R.111-22 du code de l'urbanisme	Surface de plancher démolie : environ 6 800m ² Surface de plancher construite : environ 15 000m ²

31 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

32 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

41 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à une demande politique, le projet poursuit la mutation d'une résidence propriété d'in'li située au Blanc Mesnil. La nature du projet constitue en :

- la déconstruction de 120 logements répartis dans 3 bâtiments en R+4
- la construction d'environ 240 logements répartis dans 6 nouveaux bâtiments en R+4 + 2 niveaux d'attiques
- la construction de 240 places de stationnement en infrastructure
- l'aménagement d'un îlot de fraîcheur d'une superficie d'environ 2 500m²
- l'aménagement d'une coulée verte publique en jonction du côté Est du projet
- l'aménagement d'un parvis en lien avec la future coulée verte
- l'aménagement d'un cheminement piéton de la résidence au parc Anne de Kiev (situé à l'arrière de la résidence)

42 Objectifs du projet

Afin de répondre à sa mission d'intérêt général confié par le groupe Action Logement, in'li a pour mission de constituer un patrimoine neuf de logements LLI, dans le but de rapprocher les salariés de leur lieu de travail.

Du fait d'une demande croissante de logements LLI sur la commune du Blanc Mesnil, ce patrimoine présente un potentiel de développement. Les bâtiments existants ont été mis à l'habitation en 1962. Ceux-ci ne proposent pas une qualité de logement en adéquation avec les besoins actuels des nouveaux locataires. Les logements présentent des pièces de petites superficies, une absence d'aménagement PMR (ascenseurs, rampe) et l'absence d'espaces extérieurs.

Le projet répondra à ces besoins en intégrant des exigences environnementales élevées.

D'un point de vue réglementaire, le projet se situe en zone mixte de densité variable Uab du PLU de la commune du Blanc Mesnil. Ce zonage permet des projets de renouvellement urbain, intégrant de nouvelles formes urbaines contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

43 Décrivez sommairement le projet

431 Dans sa phase travaux

Le déroulé des travaux a été pensé afin de minimiser l'impact des travaux pour les riverains, sur le fonctionnement du quartier. Le relogement se fera intégralement sur site.

Phase 1 :

- Construction de 80 logements + 80 places de parking en infrastructure
- Relogement des bâtiments E et D (60 logements)
- Aménagement de la coulée verte

Phase 2 :

- Démolition bâtiments D et E (60 logements)
- Construction de 117 logements + 117 places de parking en infrastructure
- Relogement du bâtiment C (60 logements)
- Aménagement du parvis en lien avec la coulée verte

Phase 3 :

- Démolition du bâtiment C (60 logements)
- Construction de 43 logements + 43 places de parking en infrastructure
- Aménagement de l'îlot végétalisé et du cheminement piéton vers le parc

432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme pour les bâtiments actuels, in'li conservera la propriété et la gestion des nouveaux logements.

44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire valant permis de démolir.

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher construite	15 000m ²
Nombre de bâtiments construits	6 bâtiments
Nombre de logements et de places de stationnement	240
Nombre de bâtiments démolis	3 bâtiments
Hauteur maximale des bâtiments	22m à l'égout

46 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 110 Voie : Avenue de la Division Leclerc

Lieu-dit : _____

Localité : Le Blanc Mesnil

Code postal : 9 3 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 2 7 , 3 5 " 4 Lat. : 4 8 ° 5 6 , 4 8 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU du Blanc Mesnil - zone Uab

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

471 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

472 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant / après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Blanc Mesnil est concerné par un PPRN risque mouvements de terrain du au retrait-gonflement des argiles. Le plan est prescrit depuis 2001. La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un rayon de 500m en amont hydraulique, il y a deux sites BASIAS identifiés : - IDF9301922 : A 300m au nord-est du site d'étude, en amont hydraulique. Dépôt de liquides inflammables (D.L.I) - IDF9301923 : A 480m au nord-est du site d'étude. Fabrication, dépôt et retraitement de supports
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données CARMEN, le site est classé en ZRE pour la nappe l'Albien. Il s'agit d'une nappe à grande profondeur qui concerne tout le bassin parisien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de démolition (préalablement désamiantés par une entreprise spécialisée) et de terrassements complémentaires qui devront être évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique l'apport de terres végétales, notamment pour l'aménagement des nouveaux espaces paysagers (îlot central, promenade verte).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune et flore complète est en cours de réalisation. Vous trouverez en pièce jointe un pré-rapport réalisé en mars 2022.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer en phase chantier la circulation d'engins de chantier sur l'avenue de la Division Leclerc.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront occasionnées par le fonctionnement et le déplacement des engins de chantier. Il est prévu le respect d'une charte chantier vert permettant la réduction des nuisances.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances pourront être occasionnées par les opérations de démolition et de terrassement. Cependant, elles resteront temporaires et localisées à l'échelle de la parcelle.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau de collecte publique pour un traitement en station d'épuration. Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle via un système de rétention et d'infiltration à la parcelle avant le rejet dans le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront traités dans le cadre du chantier à faibles nuisances imposant aux entreprises de construction des objectifs de tri et de valorisation des déchets ou traités en filière spécialisée pour les déchets dangereux. En phase exploitation, la production de déchets sera celle des logements classiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir en annexe la pré-étude faune et flore réalisée

65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures destinées à réduire l'impact du projet sur l'environnement résident dans :

- le recours à l'usage de matériaux biosourcés et géosourcés
- le raccordement au chauffage urbain passant du gaz à la géothermie
- l'aménagement d'un îlot de fraîcheur d'environ 2 500m² intégrant la plantation de nouveaux arbres, pelouses et arbustes
- mise en place d'une Charte chantier vert limitant ;
 - les risques et nuisances causés aux riverains (horaires de travaux, propreté du site, communication)
 - les pollutions de proximité lors du chantier avec système de pénalités
 - les bruits engendrés par les engins (horaires spécifiques)
 - les problèmes de circulation (signalétique, plan de chantier,...)
 - la quantité de déchets (tri sélectif, suivi des déchets,...)

7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré-étude faune et flore	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Cabelguen

Prénom Charlotte

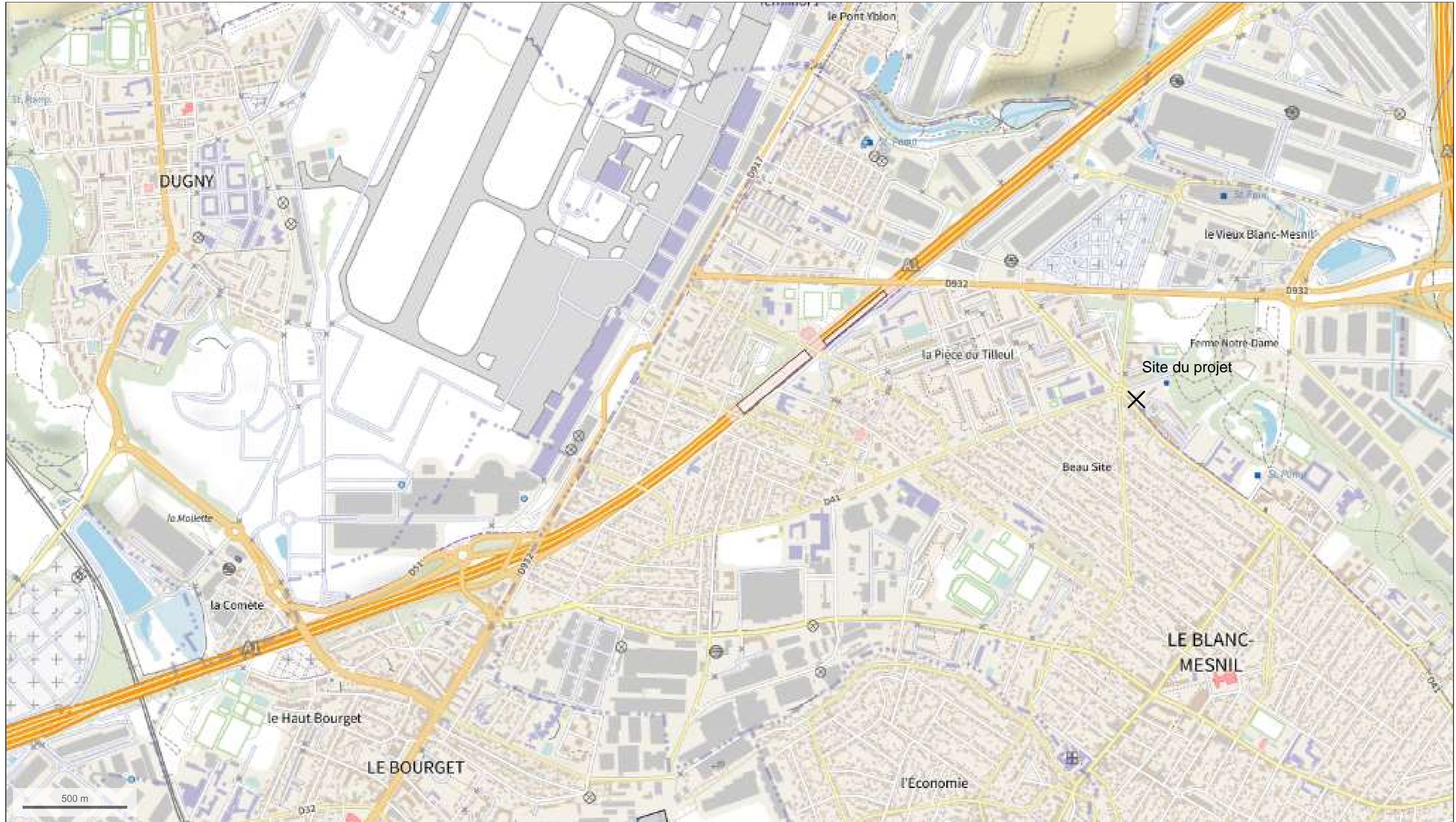
Qualité du signataire Directrice Programmes

À Paris

Fait le 1 8 / 0 5 / 2 0 2 3

CABELGUE N Signature numérique de CABELGUEN
Date : 2023.05.23 14:36:18 +02'00'

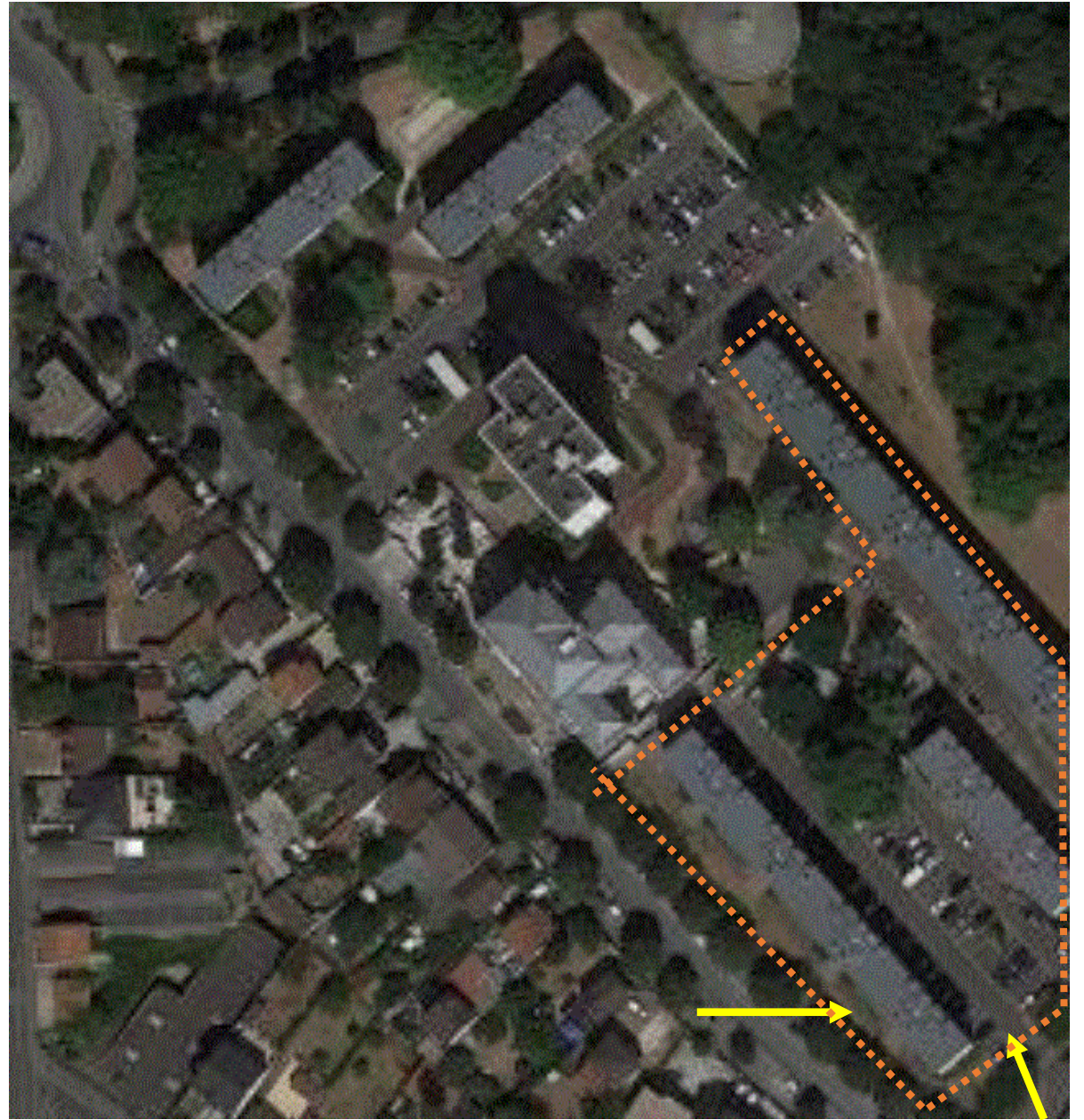
Signature du (des) demandeur(s)



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Projet In'li Le Blanc Mesnil - 110 Avenue de la Division Leclerc, 93 150 Le Blanc Mesnil

Longitude : 2° 27' 36" E
Latitude : 48° 56' 48" N





Total logements phases 1, 2= 240 logts

BAT A
40 LOGEMENTS
PHASE 01
R+4+2A

BAT B
40 LOGEMENTS
PHASE 01
R+4+2A

BAT F
43 LOGEMENTS
PHASE 01
R+5+C

Nouve paysagère

voie pompiers

voie pompiers

voie pompiers

PASSAGE SOUS PORCHE

PARVIS
600m

BAT C
40 LOGEMENTS
PHASE 01
R+5+C

BAT D
37 LOGEMENTS
PHASE 01
R+5+C

Bâtiment existant
R+4+2C

ACCES PIETON

ACCES DÉFINITIF
PARKING

01 80 Logts

02 117 Logts

03 43 Logts



PARC ANNE DE KIEV

METRO

COGEDIM

LOT IN'LI



Centre de ressources

SITE WEB DU

Natura 2000



QUALITÉS ▲ ECHANGES ▲ OUTILS ET MÉTHODES ▲ FORMATIONS ▲ FINANCEMENTS ▲ SUIVI | EVALUATION ▲

- Qu'est ce que
- Carte Natura 2
- Références jur
- Chiffres clés
- Modalités de g

ENTRÉE THÉMATI

- CHOISIR -

AGENDA

M. LUN MAR MER JE

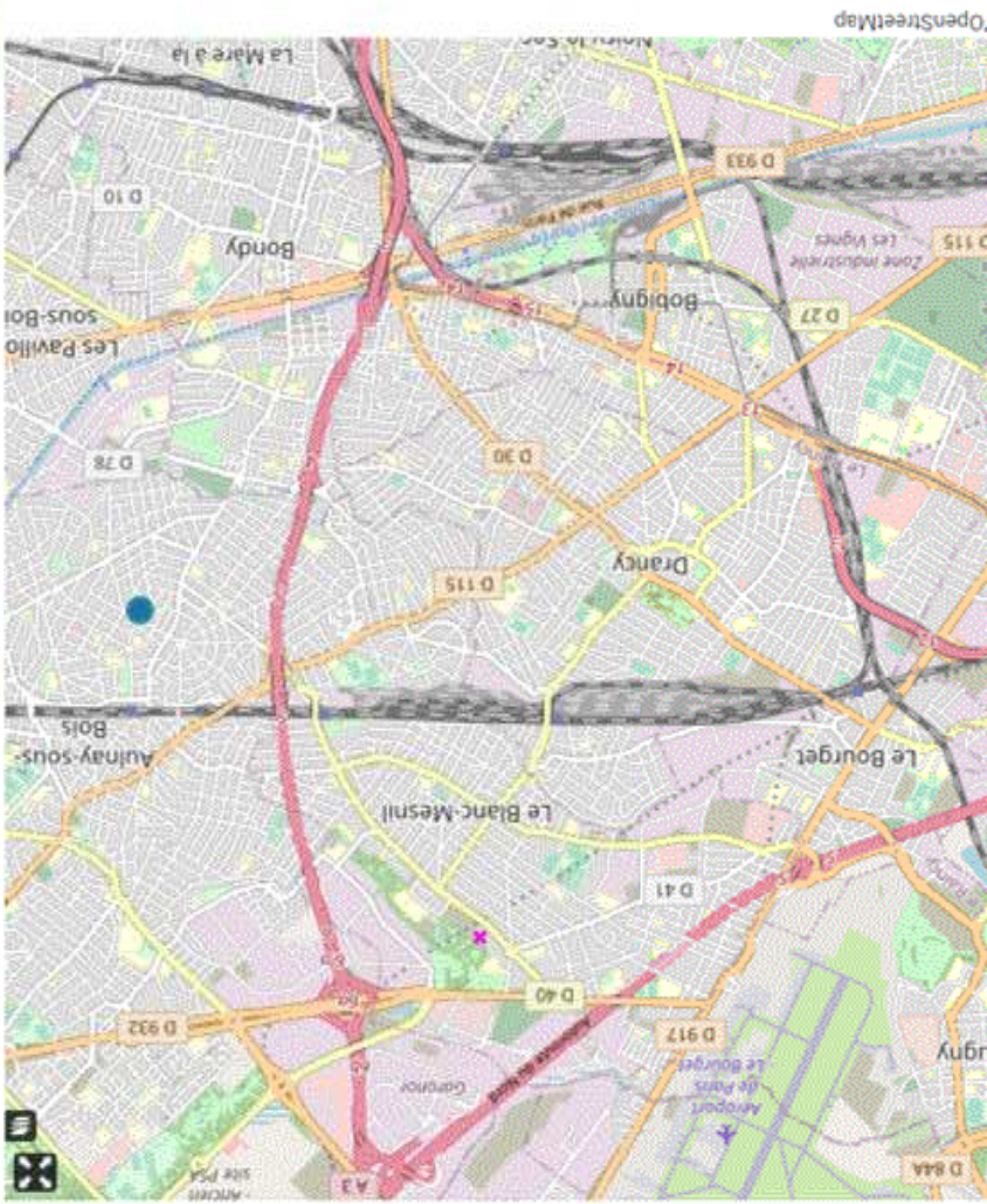
1	2	3	4
8	9	10	11
15	16	17	18
22	23	24	25
29	30	31	

BOÎTE À OUTILS

SIN2

INPN

PRÉFÉRÉ - SITE



OpenStreetMap



Réalisation d'un repérage faune/flore/habitats printanier

Site du Blanc-Mesnil

Rapport final

Mars 2022

Réf Alisea : 3118

Étude réalisée pour :

In'Li

5 B PL DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX

Étude suivie par : Najiba DAKHLAOUI

Étude réalisée par :**Alisea SARL**

152 Avenue de Paris - F78000 VERSAILLES

Téléphone : 01 39 53 15 84 – Télécopie : 01 39 02 11 29

Courriel : contact@alisea-environnement.frwww.alisea-environnement.fr

Auteurs : Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue, Baptiste CARRERE – Ingénieur écologue, faunisticien, Benjamin MARANDON – Ingénieur écologue, botaniste et pédologue.

Contrôle qualité interne/relecture : Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue.

Entreprise certifiée ISO 14001, Alisea est membre du réseau Cap Environnement (www.cap-environnement.org)

Seule la version PDF créée par Alisea fait foi.

Référence pour citation : ALISEA, « Réalisation d'un repérage faune/flore/habitats printanier, site du Blanc-Mesnil », 2022 disponible auprès de In-li.

Le rapport, remis par Alisea, est rédigé à l'usage exclusif du client et de manière à répondre à ses objectifs indiqués dans le devis émis par Alisea et validé par le client. Il est établi au vu des informations fournies à Alisea et des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues avant la remise du rapport.

La responsabilité d'Alisea ne pourra être engagée si le client lui a transmis des informations erronées ou incomplètes.

Alisea n'est notamment pas responsable des décisions de quelque nature que ce soit prises par le client à la suite de la prestation fournie par Alisea, ni des conséquences directes ou indirectes que ces décisions ou interprétations erronées pourraient causer. Toute utilisation partielle ou inappropriée ou toute interprétation dépassant les conclusions des rapports émis ne saurait engager la responsabilité d'Alisea.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION – PREAMBULE.....	6
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	6
1.2 PRESENTATION ET LOCALISATION.....	7
1.2.1 Localisation.....	7
1.2.2 Limites géographiques de l'étude.....	7
1.3 TOPOGRAPHIE	9
1.4 GEOLOGIE	9
1.5 CONTEXTE HYDROLOGIQUE	10
1.6 CONTEXTE HISTORIQUE	11
2 METHODOLOGIE.....	13
2.1 ASPECTS GENERAUX	13
2.2 BIBLIOGRAPHIE ET DONNEES NATURALISTES.....	13
2.3 BIO-EVALUATION ET ENJEUX.....	14
2.4 METHODES HABITATS ET FLORE	19
2.4.1 Recensements.....	19
2.4.2 Évaluation des enjeux habitats et flore	19
2.5 METHODES AVIFAUNE EN PERIODE DE NIDIFICATION	20
2.5.1 Recensements.....	20
2.5.2 Évaluation des enjeux avifaunistiques.....	20
2.6 METHODES MAMMIFERES.....	22
2.6.1 Recensements.....	22
2.6.2 Évaluation des enjeux mammalogiques.....	22
2.7 METHODES HERPETOFAUNE (AMPHIBIENS ET REPTILES).....	23
2.7.1 Recensements.....	23
2.7.2 Évaluation des enjeux Herpétologiques.....	23
2.8 METHODES INSECTES.....	24
2.8.1 Recensements.....	24
2.8.2 Évaluation des enjeux Insectes	24
3 ÉTAT INITIAL DES HABITATS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE.....	25
3.1 ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES	25
3.1.1 Zonages réglementaires / Engagements contractuels	26
3.1.2 Zonages d'inventaires et outils fonciers	27
3.1.3 Trame verte et bleue régionale (SRCE)	31
3.1.4 Trame verte et bleue locale	34
3.2 CONCLUSION.....	35
3.3 HABITATS ET FLORE	36
3.3.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes.....	36
3.3.2 Résultats.....	38
3.3.3 Enjeux habitats et flore.....	40
3.4 AVIFAUNE	41
3.4.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes.....	41
3.4.2 Résultats.....	43
3.4.3 Enjeux avifaune	45
3.5 MAMMIFERES	46
3.5.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes.....	46
3.5.2 Résultats.....	46
3.5.3 Enjeux mammifères.....	46
3.6 HERPETOFAUNE (AMPHIBIENS ET REPTILES).....	47

3.6.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes	47
3.6.2 Résultats	47
3.6.3 Enjeux Herpétofaune	47
3.7 INSECTES	48
3.7.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes	48
3.7.2 Résultats	48
3.7.3 Enjeux insectes	48
3.8 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES PAR GROUPE	49
4 ANNEXES	50
4.1 LISTE DE LA FLORE	50
4.2 LISTE DE L'AVIFAUNE	51
4.3 LISTE DES INSECTES	51
5 GLOSSAIRE	52
6 BIBLIOGRAPHIE	54

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – LOCALISATION DU PROJET (ALISEA 2022)	6
FIGURE 2 – LOCALISATION DE LA COMMUNE CONCERNÉE (ALISEA 2022)	7
FIGURE 3 – PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ÉTENDU (ALISEA 2022)	8
FIGURE 4 – PÉRIMÈTRE DU PROJET ET ZONE D'INFLUENCE (ALISEA 2022)	8
FIGURE 5 – TOPOGRAPHIE (SOURCE : BD ALTI – IGN ; ALISEA 2022)	9
FIGURE 6 – GÉOLOGIE DU SITE (ALISEA 2022, SOURCE : BRGM)	10
FIGURE 7 – CONTEXTE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE (ALISEA 2022)	11
FIGURE 8 – CONTEXTE HISTORIQUE (ALISEA 2022, SOURCE : IGN - REMONTER LE TEMPS	12
FIGURE 9 – LOCALISATION DES POINTS IPA (ALISEA 2022)	21
FIGURE 10 – SITES NATURA 2000 (ALISEA 2022)	26
FIGURE 11 – ZNIEFF (ALISEA 2022)	29
FIGURE 12 – PÉRIMÈTRES RÉGIONAUX D'INTERVENTION FONCIÈRE (PRIF) (2022)	30
FIGURE 13 – ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) (ALISEA 2022)	31
FIGURE 14 – TRAME VERTE ET BLEUE COMPOSÉE DE SOUS-TRAMES ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES (ALLAG-DHUISME ET AL., 2010)	32
FIGURE 15 – COMPOSANTES DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB IDF)	33
FIGURE 16 – OBJECTIFS DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB IDF)	33
FIGURE 17 – SYNTHÈSE DES ENJEUX EXISTANTS LOCAUX (SOURCE : PLU BLANC MESNIL)	34
FIGURE 18 – CARTE D'ALERTE FLORE (ALISEA, SOURCE : CBNBP)	36
FIGURE 19 – CARTE D'ALERTE VÉGÉTATION (ALISEA, SOURCE : CBNBP)	37
FIGURE 20 – HABITATS RECENSÉS AU SEIN DU PÉRIMÈTRE DU PROJET (ALISEA 2022)	38
FIGURE 21 – RÉPARTITION DES HABITATS RECENSÉS AU SEIN DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉ	39
FIGURE 22 – ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (ALISEA 2022)	41
FIGURE 23 – AVIFAUNE PROTÉGÉE ET À ENJEUX RECENSÉE EN PÉRIODE DE NIDIFICATION (ALISEA, 2022)	45

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – DATES DES PASSAGES DE TERRAIN, ET CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ASSOCIÉES.	13
TABLEAU 2 – RÉFÉRENCES POUR LES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES	13
TABLEAU 3 – SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES PAR TAXON SELON LA BIO-ÉVALUATION EMPLOYÉE	18
TABLEAU 4 – DESCRIPTION DES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES	25
TABLEAU 5 – SITES NATURA 2000 AU SEIN DE LA ZONE D'ÉTUDE	26

TABLEAU 6 - ZNIEFF PRESENTES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE ELOIGNE	27
TABLEAU 8 - SUPERFICIE DES HABITATS RECENSES	39
TABLEAU 8 – AVIFAUNE NICHEUSE A ENJEUX RECENSEE DANS LA BIBLIOGRAPHIE.....	42
TABLEAU 9 – MAMMIFERES A ENJEUX RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	46
TABLEAU 10 – HERPETOFAUNE A ENJEUX RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	47
TABLEAU 11 – INSECTES A ENJEUX RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE	48

LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1 - BERGERONNETTE GRISE (©ALISEA/V. CHAMPION)	43
PHOTO 2 - MESANGE A LONGUE QUEUE (©ALISEA/S. DAVOUST)	44
PHOTO 3 - ROITELET HUPPE (©WIKIPEDIA/F.C. FRANKLIN).....	44

1 INTRODUCTION – PREAMBULE

1.1 Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre d'un projet de requalification et une demande de cas par cas, In'Li souhaite la réalisation d'un repérage écologique afin d'établir des potentialités et des enjeux en matière de biodiversité.

La zone d'étude représente une superficie de 2 ha à Le Blanc-Mesnil.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'un diagnostic faune et flore nécessite de nombreux passages pour se rapprocher de l'exhaustivité.

Par ailleurs, certaines espèces ne sont pas visibles toute l'année. De ce fait, le repérage ne pourra pas garantir la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux possibles et notamment les enjeux réglementaires.

Cependant, les potentialités d'accueil sont beaucoup plus faibles dans certains cas (site urbain, gestion classique...).

C'est dans ce cadre que le repérage « faune,flore/habitats» a été réalisée, il aura pour but de :

- Recenser la bibliographie existante.
- Réaliser des relevés de terrain habitats, faune, flore.
- Analyser les données afin de déterminer la qualité et les enjeux écologiques du site.

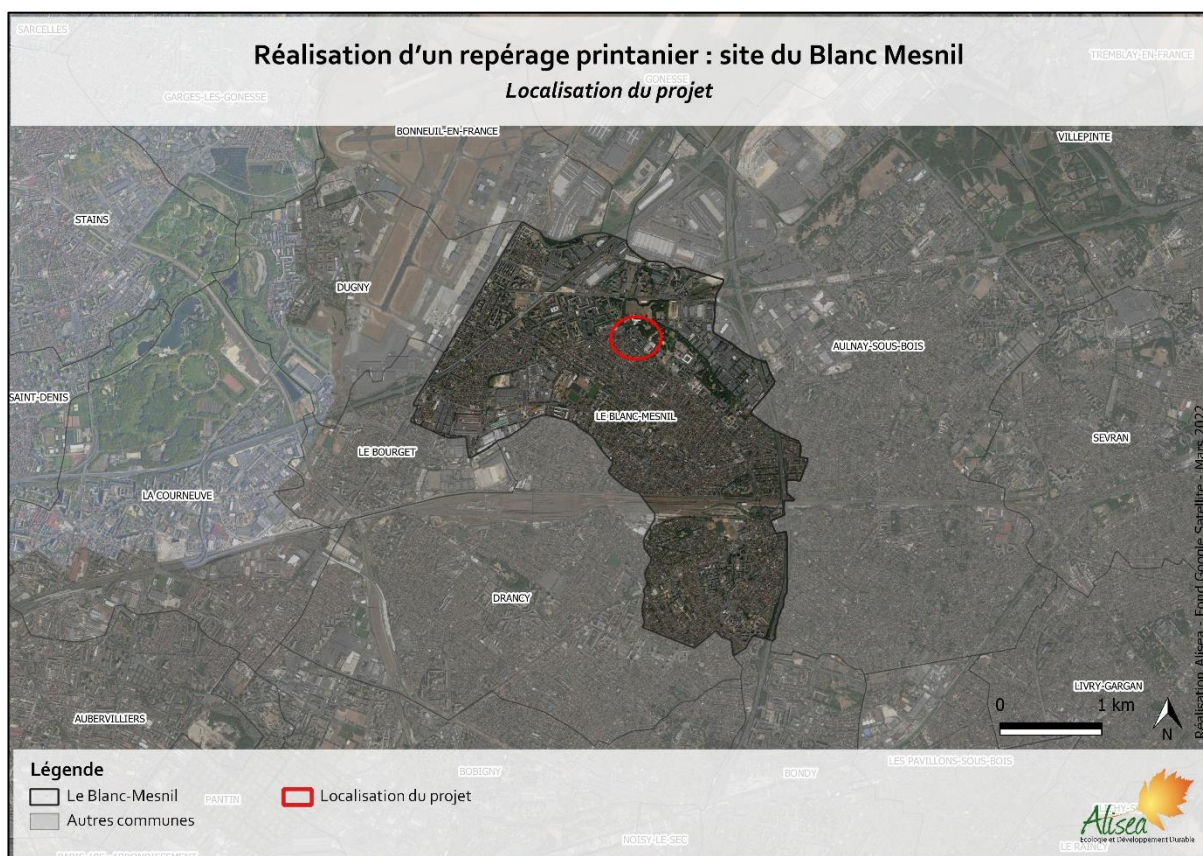


Figure 1 – Localisation du projet (Alisea 2022)

1.2 Présentation et localisation

1.2.1 Localisation

La zone d'étude se situe en Seine-Saint-Denis au sein de la commune de « Le Blanc-Mesnil », à environ 12 km au nord-ouest du centre de Paris (Figure 2).

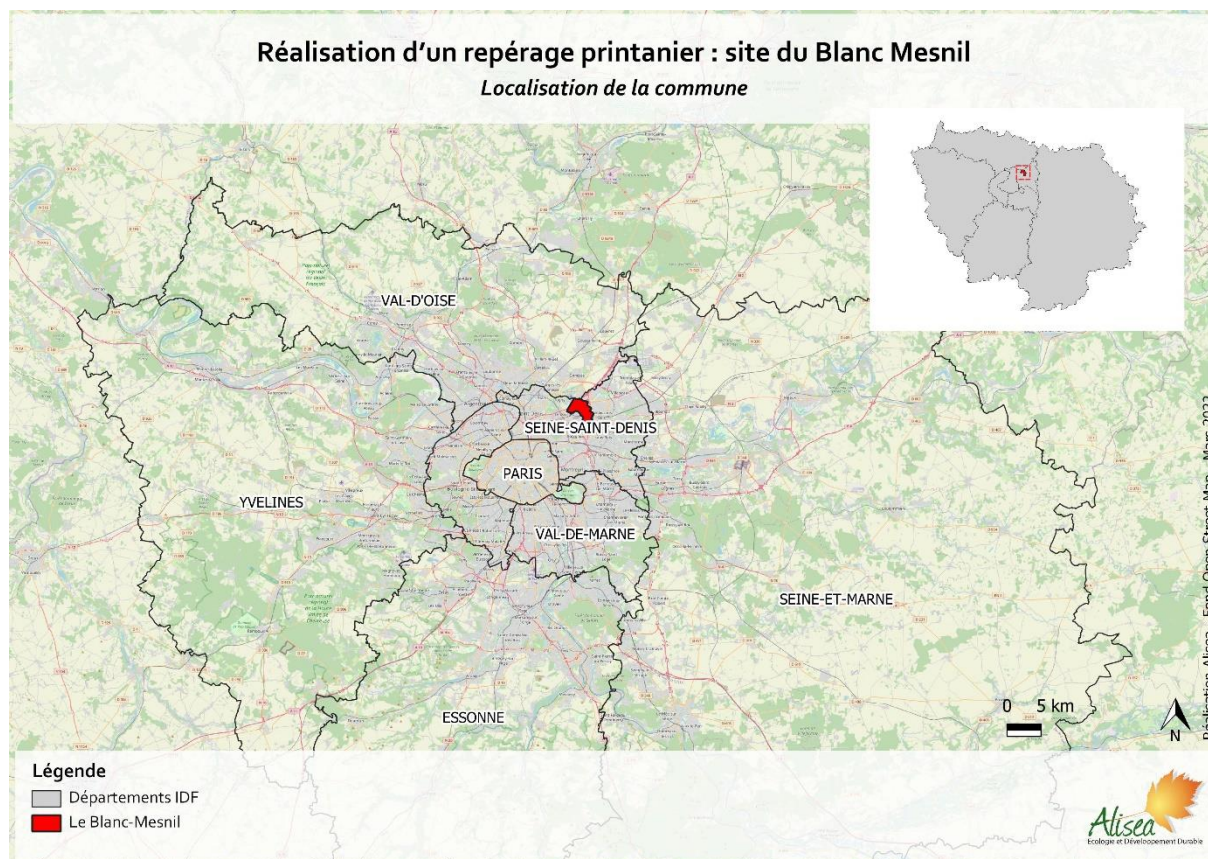


Figure 2 - Localisation de la commune concernée (Alisea 2022)

1.2.2 Limites géographiques de l'étude

Le préalable aux investigations de terrain est la définition d'un ou de plusieurs périmètres d'étude suffisamment larges pour permettre une analyse cohérente des facteurs environnementaux à plusieurs échelles, et une prise en compte complète des diverses composantes du site ou du territoire, sans tenir compte uniquement des limites administratives/limites d'implantation du projet.

Sur la base de la zone d'emprise du projet (« périmètre du projet »), des passages de terrain, et d'une analyse des photos aériennes et de la carte IGN 25000^{ème}, plusieurs périmètres ont été retenus :

- **Le périmètre du projet** (Figure 4) correspondant à l'emprise cadastrale du projet.
- **Le périmètre d'étude étendu** (Figure 3 – Périmètre d'étude étendu (Alisea 2022) Figure 3) qui s'étend sur 5 km autour de l'implantation du projet, et qui permet de prendre en considération le positionnement écologique du site au niveau supra-local voire régional, notamment dans le cadre de l'analyse de la trame verte et bleue (mise en évidence de continuités écologiques, des zonages de protection/inventaires – ZNIEFF, Natura 2000... – et de l'analyse bibliographique. Le périmètre d'étude éloigné comprend le périmètre d'influence du projet.

- **La zone d'influence du projet** (Figure 4), qui couvre la zone de projet ainsi que ses alentours. Ce périmètre, considéré comme pouvant être sous l'influence des travaux, a été retenu pour effectuer les investigations de terrain destinées à inventorier les habitats, la flore et la faune. Les abords de ce périmètre ont parfois aussi été expertisés, lorsque cela s'est avéré nécessaire pour la compréhension du fonctionnement de certains espaces et/ou l'analyse des déplacements de certaines espèces.

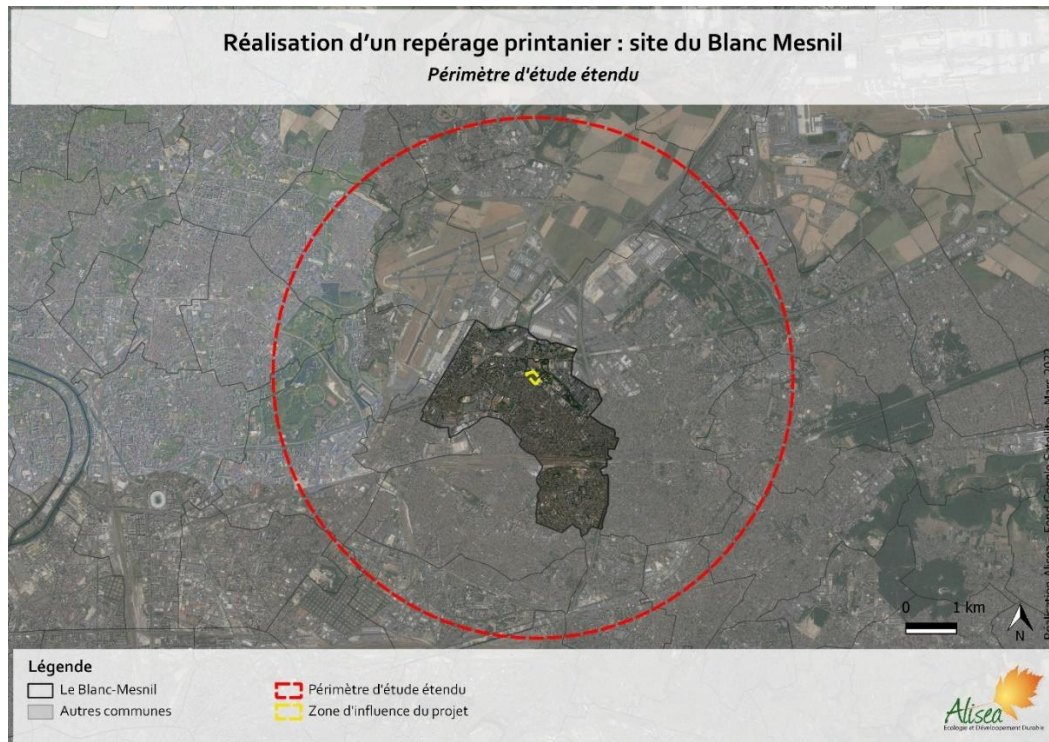


Figure 3 – Périmètre d'étude étendu (Alisea 2022)

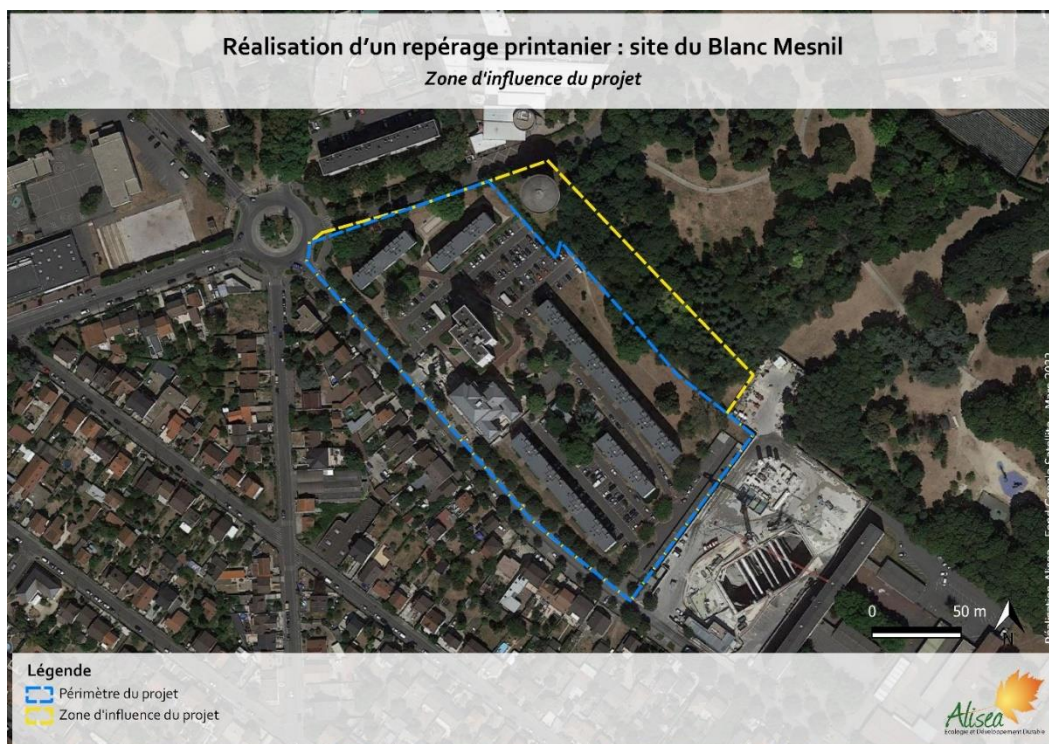


Figure 4 - Périmètre du projet et zone d'influence (Alisea 2022)

1.3 Topographie

Le projet se situe sur un plateau assez uniforme autour de 50m d'altitude (Figure 5).

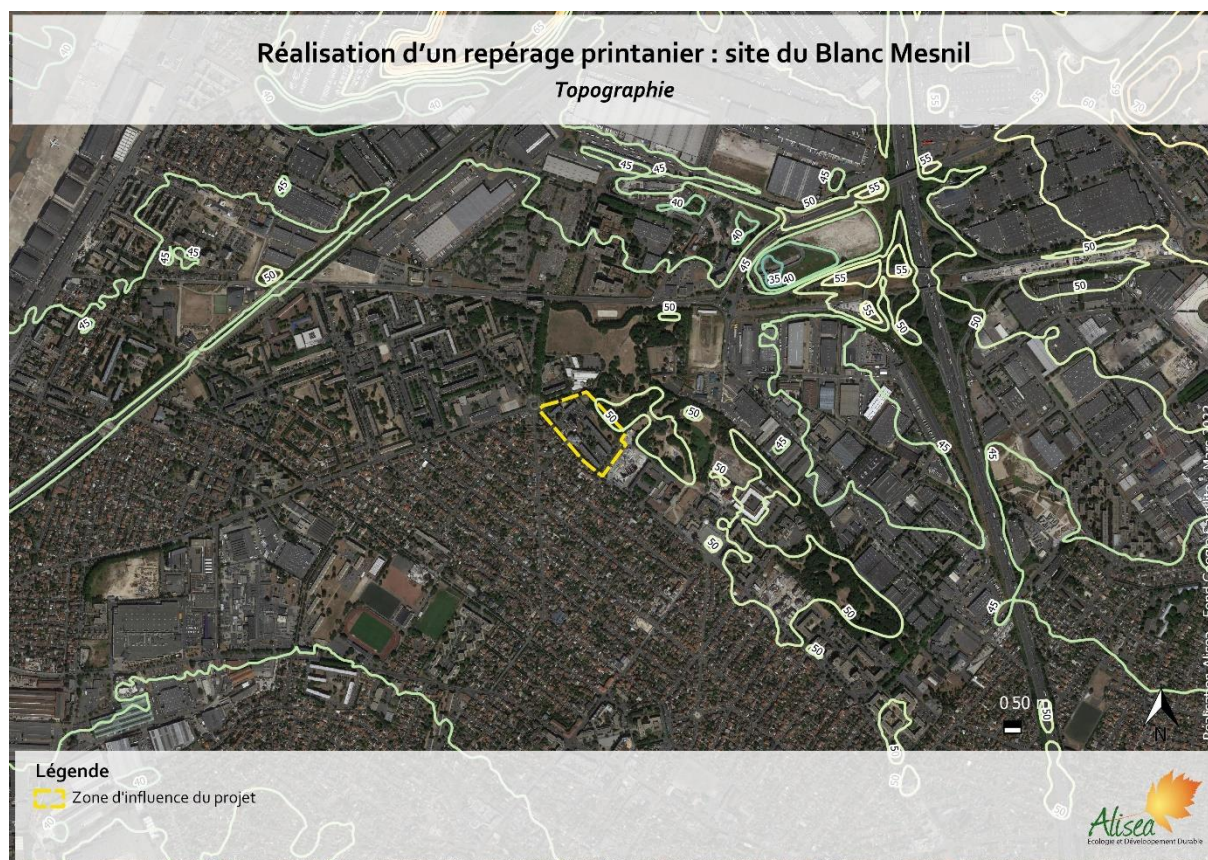


Figure 5 – Topographie (Source : BD alti – IGN ; Alisea 2022)

1.4 Géologie

La géologie communale du Blanc-Mesnil est principalement décrite par la notice de la feuille géologiques n°183 (Feuille de Paris). Le périmètre d'étude se situe sur une seule couche, les Limons de plateaux (LP). Plus loin apparaissent différentes formations de marnes et calcaires.

LP. Limon des plateaux. On place sous cette rubrique une série de dépôts hétérogènes d'origine différente et souvent remaniés. Le loëss, formation éolienne, constitue une partie de ceux-ci ; il est formé de poupées calcaires. Son épaisseur dépasse rarement 2 mètres

e7a. Masses et marnes du Gypse. Bartonien supérieur (Ludien). Cette série comprend trois masses de gypse séparées par deux assises marneuses.

e6e. Marnes à Pholadomyes (Bartonien supérieur). 4 e Masse et Sables de Monceau (Bartonien inférieur). Les Marnes à Pholadomyes, dernier épisode marin avant l'installation du régime gypso-lagunaire du Bassin de Paris, forment une coupure très nette par leur caractère transgressif. Bien que peu puissantes, leur épaisseur ne dépassant jamais 2 mètres dans la région parisienne. Elles ont recouvert la totalité de l'Île-de-France.

Les Sables de Monceau ou Sables de Cresnes sont constitués par des sables verdâtres. Parfois fossilifères à Paris (Plaine Monceau), avec bancs de grès et lits de marne blanche fossilifère. Épaisseur : 3 mètres.

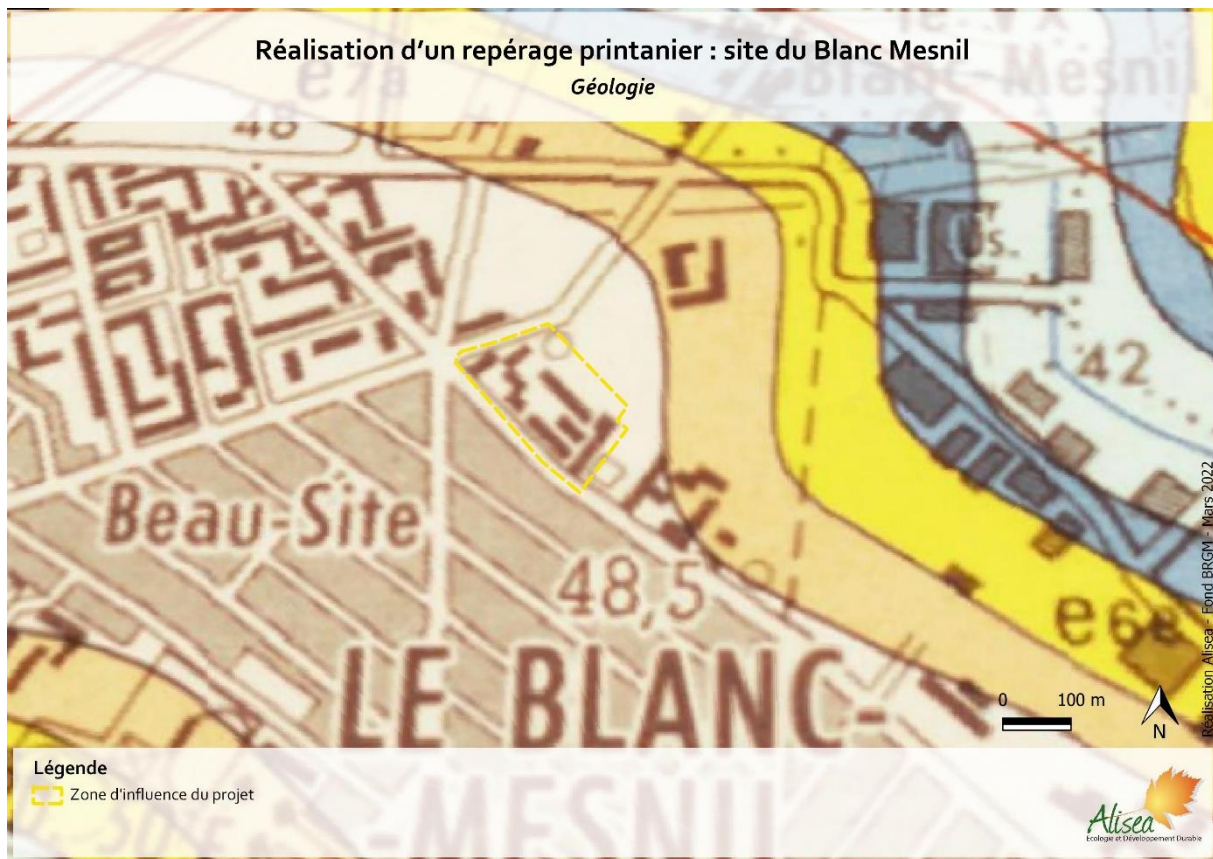


Figure 6 - Géologie du site (Alisea 2022, Source : BRGM)

1.5 Contexte hydrologique

La zone d'étude est située à proximité d'un cours d'eau : la Morée ; en grande partie enterrée sur la commune ou bien fortement canalisée. Un point de captage des eaux de la Morée est présent non loin et la zone d'influence du projet englobe un château d'eau. Le plan d'eau répertorié le plus proche est celui des Ormes à Aulnay-sous-bois. On note la présence, non répertoriée, d'un bassin à 200 mètres de la zone d'influence du projet, au sein du Parc Jacques Duclos. Le projet n'est directement concerné par aucun de ces éléments.



Figure 7 - Contexte hydrologique de la zone d'étude (Alisea 2022)

1.6 Contexte historique

Hameau lors de la réalisation des cartes d'état-major du milieu du XIX^{ème} siècle, le « Mesnil-Blanc » s'est fortement urbanisé au sud par la suite, les premières photos de 1930 montre déjà les quartiers pavillonnaires nouveaux du côté sud de l'actuelle Avenue de la division Leclerc qui n'évolueront que peu par la suite. L'actuel zone de projet se situe en bordure de ces zones pavillonnaires nouvelles et reste une zone agricole jusqu'à la fin des années 50. Dès les années 60 la zone s'urbanise progressivement, le château d'eau est construit puis rapidement les immeubles toujours présents sur le projet. A partir des années 70 et le début de la construction de l'échangeur N2 – A3, on peut voir la décroissance rapide des espaces agricoles au profit des zones urbaines. En 1986 l'ensemble du territoire est déjà complètement urbanisé, seules subsistent quelques parcelle dont celles correspondant à l'actuel Parc Jacques Duclos. Cette dynamique va continuer jusqu'à nos jours sans changement majeurs concernant la zone d'étude.



Figure 8 - Contexte historique (Alisea 2022, Source : IGN - remonter le temps)

2 METHODOLOGIE

2.1 Aspects généraux

Les relevés confiés à Alisea concernent les groupes suivants : Habitats et flore, Avifaune, Mammifères terrestres, Mammifères volants (Chiroptères), Reptiles, Amphibiens, et Insectes.

Les données proviennent de la bibliographie et des relevés réalisés par Alisea.

L'étude du site repose sur des relevés de terrain réalisés en 2022 et dans les conditions présentées dans le Tableau 1.

A noter, qu'à cette période de l'année, toutes les espèces ne sont pas visibles. Les inventaires ne peuvent donc être considérés comme exhaustif.

Tableau 1 – Dates des passages de terrain, et conditions météorologiques associées.

« GROUPES TAXONOMIQUES »	DATES DE PASSAGES	Diurne/nocturne	CONDITIONS METEO	OBSERVATEURS
Habitats et flore	18/03/2022	Diurne	Ensoleillé, 6°C	Benjamin Marandon
Faune diurne				Baptiste Carrère

2.2 Bibliographie et données naturalistes

Plusieurs documents et sites internet ont été consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique (bases de données GéoNat'IDF et Faune IDF, DRIEE, CBNBP, INPN, ...) (Tableau 2). Les espèces remarquables citées dans ces documents/bases de données sont reportées au début des chapitres relatifs à chacun des groupes taxonomiques étudiés.

Tableau 2 - Références pour les données bibliographiques

N°étude / Ref	Date	Auteur	Dénomination	Commentaires
1	Mars 2022	CBNBP	Inventaire des espèces recensées sur la commune du Blanc-Mesnil, site internet www.cbnbp.fr	Seules les données postérieures à 2000 ont été prises en compte.
2	Mars 2022	GéoNat'IdF	Inventaire des espèces recensées sur la commune du Blanc-Mesnil, site internet https://geonature.arb-idf.fr/	Seules les données postérieures à 2017 ont été prises en compte.
3	Mars 2022	Faune IDF	Inventaires des espèces recensées sur la commune du Blanc-Mesnil, site internet www.faune-iledefrance.org	Seules les données postérieures à 2017 ont été prises en compte.

N°étude / Ref	Date	Auteur	Dénomination	Commentaires
4	Mars 2022	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Inventaire des espèces recensées sur la commune du Blanc-Mesnil, site internet http://inpn.mnhn.fr	Seules les données postérieures à 2017 ont été prises en compte.

La consultation de ces documents et bases de données permet de prendre connaissance des espèces remarquables déjà connues sur les communes concernées, afin d'appréhender les enjeux de conservation en amont des inventaires de terrain, mais aussi de déterminer l'évolution au fil du temps du cortège d'espèces à enjeux de conservation et/ou à enjeux réglementaires.

NB :

- les espèces citées comme potentiellement présentes n'ont pas été retenues,
- pour la flore : seules les espèces au moins rares ont été retenues, ainsi que les espèces protégées, menacées ou déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- pour la faune : seules les espèces menacées, protégées, déterminantes de ZNIEFF ou au moins rares ont été retenues,
- les données à disposition ne sont pas toujours localisées.

2.3 Bio-évaluation et enjeux

L'évaluation globale de la qualité écologique est réalisée en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité vis-à-vis du projet (bio-évaluation patrimoniale).

Cette bio-évaluation se base notamment sur :

- La valeur patrimoniale (statut réglementaire aux différentes échelles géographiques) ;
- Les tendances évolutives des espèces (listes rouges et listes de rareté nationales, régionales) ;
- La prise en compte de la présence de zones bien conservées et/ou bien connectées (qualité et densité des connexions biologiques, mosaïque de milieux...) qui présentent une grande diversité biologique mais pas forcément d'espèces rares (ex : les ZNIEFF de type II, les massifs forestiers...);
- La responsabilité que le niveau local porte sur l'ensemble des populations sur un référentiel plus large ;
- La sensibilité des espèces et des milieux par rapport au projet.

La bio-évaluation s'appuie sur les inventaires ainsi que sur les connaissances de l'abondance, la distribution et la répartition des espèces et milieux rencontrés. Elle doit être réalisée à différents niveaux d'échelle.

La fin de cette étape doit permettre de définir les enjeux écologiques afin de guider le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur l'aménagement et la gestion de ses espaces.

L'évaluation écologique s'appuie sur des références réglementaires (arrêtés, directives) et non réglementaires (listes rouges, listes de raretés...) à différents niveaux (européen, national, régional).

L'évaluation a donc été réalisée sur la base des documents de référence suivants :**Niveau Européen**

- Directive communautaire CEE/92/43 (directive « habitats »), annexes I, II et IV,
- Directive communautaire CEE/09/147 (directive « Oiseaux »), annexe I.

Niveau national

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées,
- Arrêté du 08/01/2021 fixant la liste des espèces d'Amphibiens et Reptiles protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Insectes protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés,
- Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des Oiseaux protégés,
- Listes rouge UICN des espèces menacées de disparition en France (chapitres Mammifères, Amphibiens, Oiseaux, papillons de jour),
- Le Livre rouge de flore menacée de France (MNHN, 1995).

Niveau régional

- Arrêté du 11/04/1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en IDF (complétant la liste nationale),
- CBNBP, 2020, Catalogue de la Flore Vasculaire d'Ile-de-France,
- FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, 2019
- Arrêté du 22/07/1993 relatif à la liste des Insectes protégés en IDF, (complétant la liste nationale),
- Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.
- HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
- Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.
- DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France.
- LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Ile-de-France,

- LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p
- NATURESSONNE, Atlas départemental des oiseaux nicheurs de l'Essonne, période 2004-2013, 2016
- Plan national d'actions en faveur des Chiroptères, 2016 – 2025, 83 p.
- Plan régional d'actions pour la sauvegarde des Chauves-souris, 2012 – 2016, 153 p.
- Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour, 2018 – 2028, 64 p.
- Plan national d'actions en faveur des Libellules, 2020- - 2030, 68 p.
- Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates Île-de-France 2013-2017, 86 p.

Les espèces exotiques envahissantes sont évaluées à partir de la grille du CBNBP :

- **Avérées émergentes** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes : regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).

- **Avérées Implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.

- **Potentielles implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Elle regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieux naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).

- **Liste d'observation** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller : espèces non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

NB : Seules les espèces des deux premières catégories peuvent être considérées comme posant des problèmes actuellement.

Cinq niveaux d'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce sont évalués : très fort, fort, moyen, faible, négligeable (tableaux ci-après).

Afin d'adapter l'évaluation à la zone d'étude (définition d'un enjeu spécifique local stationnel), une adaptation des niveaux d'enjeu peut être appliquée sur la base de la rareté, des listes ZNIEFF, liste des habitats d'Ile-de-France, ou encore de l'utilisation du site considéré par les espèces (ex : une espèce d'oiseaux qui niche sur le site / une espèce d'oiseaux qui survole le site).

L'état de conservation des habitats est évalué à dire d'experts à partir des listes d'espèces (espèces caractéristiques de l'habitat, présence d'espèces rudérales / invasives...).

C'est le niveau d'enjeu le plus élevé des 3 critères (flore, habitats naturel, faune) qui confère le niveau d'enjeu global à l'habitat ou l'habitat d'espèce et au groupe d'espèce (exemple : enjeux modérés pour les oiseaux si une ou plusieurs espèces d'oiseaux présentant un niveau d'enjeu modéré ont été notées). Ce niveau d'enjeu peut être adapté en fonction de la localisation des espèces, de leur nombre, du nombre d'individu d'une même espèce, ou encore à la sensibilité d'une espèce à un projet, à dire d'expert.

Le tableau ci-après présente les critères d'évaluation des enjeux locaux de conservation.

Tableau 3 - Synthèse des enjeux écologiques par taxon selon la bio-évaluation employée

Habitats	Flore	Faune	Enjeux écologiques
Habitat d'origine anthropique	Espèce non indigène	Espèce non indigène	Négligeable
Habitat naturel ou semi-naturel et en mauvais état de conservation	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Faible
Habitat naturel ou semi-naturel en bon état de conservation Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux	Modéré
Habitat naturel ou semi-naturel inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "VU" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce protégée au niveau national ou régional ou départemental Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats	Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Fort
Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Très fort

2.4 Méthodes Habitats et flore

2.4.1 Recensements

L'ensemble du périmètre d'étude principal, dans ses parties accessibles, a été parcouru à vitesse réduite afin de noter l'ensemble des espèces en présence. Les espèces non identifiables sur site ont fait l'objet d'un prélèvement pour une détermination ex-situ à l'aide d'une loupe binoculaire.

Les habitats ont été identifiés, cartographiés et rapprochés des unités typologiques reconnues (Corine Biotope, EUNIS, Habitats d'intérêt communautaire). Ils font l'objet d'une description (caractéristiques écologiques, statuts de menaces, dynamique, état de conservation).

Concernant le **diagnostic floristique** du site, le travail a consisté à effectuer un inventaire le plus exhaustif possible de la flore vasculaire (Ptéridophytes et Spermatophytes). Pour cela, l'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à vitesse lente afin de détecter toute nouvelle espèce végétale.

Les **espèces végétales exotiques envahissantes** ont été recensées avec une attention toute particulière, puisqu'elles représentent une menace très sérieuse pour la biodiversité. Elles sont considérées comme étant la **deuxième cause mondiale de régression de la biodiversité**. Les espèces les plus menaçantes ont été cartographiées.

2.4.2 Évaluation des enjeux habitats et flore

Évaluation floristique : une espèce est à enjeux de conservation si elle est :

- protégée au niveau national ou régional,
- menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) en France et/ou en Ile-de-France (listes rouges),
- évaluée comme rare (R), très rare (RR) ou extrêmement rare (RRR), dans le catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP, 2020).

Évaluation phytoécologique : un habitat est à enjeux de conservation s'il est :

- inscrit à l'annexe 1 de la directive Habitats CEE/92/43
- inscrit comme remarquable dans le Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France

2.5 Méthodes Avifaune en période de nidification

2.5.1 Recensements

Le recensement de l'avifaune nicheuse a été réalisé en se basant sur la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance-IPA (Blondel et al, 1970). Il s'agit d'une méthode qui repose sur la mise en place de points d'écoute en nombre proportionnel à la superficie et à la diversité des habitats du site et espacés les uns des autres d'une distance d'au moins 200 mètres.

Ici, 3 points IPA ont été réalisés au sein de la zone d'étude (Figure 9).

Les points d'écoute se réalisent du lever du soleil à 10h30 au plus tard, de préférence par temps calme et ensoleillé.

Notons que la réalisation d'un seul passage sur site fin mars permet d'identifier les nicheurs précoces uniquement (les nicheurs tardifs étant identifiables en mai/juin).

Lors de la réalisation des écoutes, l'observateur reste immobile durant 20 minutes à chaque point, et note tous les contacts qu'il a avec les oiseaux (les comportements tels que chants et cris, la présence de nids, ainsi que le nombre d'individus par espèce, avec éventuellement des précisions sur le sexe, l'âge...). La distance approximative de l'espèce (sur la base de classes de distances) est également notée afin d'éviter des doubles comptages entre les différents points d'écoute.

Le parcours entre chaque point d'écoute est également mis à profit pour noter les espèces observées et/ou entendues.

2.5.2 Évaluation des enjeux avifaunistiques

Une espèce présente des enjeux de conservation si elle est :

- inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France,

Pour chaque espèce observée, une évaluation de l'utilisation du site et/ou de ses abords par les individus a été réalisé, en recherchant s'ils sont nicheurs (possibles, probables ou certains, selon le code Atlas des oiseaux nicheurs), en recherche alimentaire ou juste de passage, sans attache particulière au site.

Les statuts possibles pour chacune des espèces sont les suivants :

- ➡ **Nicheur certain** : lorsque des critères permettent de l'affirmer, tel que nid occupé, nid vide avec coquilles d'œuf, coquilles d'œufs éclos, adulte transportant de la nourriture ou un sac fécal, juvéniles à proximité du nid, oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention...
- ➡ **Nicheur probable** : couple présent dans son habitat durant sa période de nidification, comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.), comportement nuptial (parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes), visite d'un site de nidification probable, cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de

jeunes aux alentours, transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics).

- **Nicheur possible** : présence dans son habitat durant sa période de nidification, mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.
- **Non nicheur** : espèce observée posée en repos ou en train de s'alimenter.
- **En survol** : espèce observée en survol du site, sans aucune attache particulière au site.

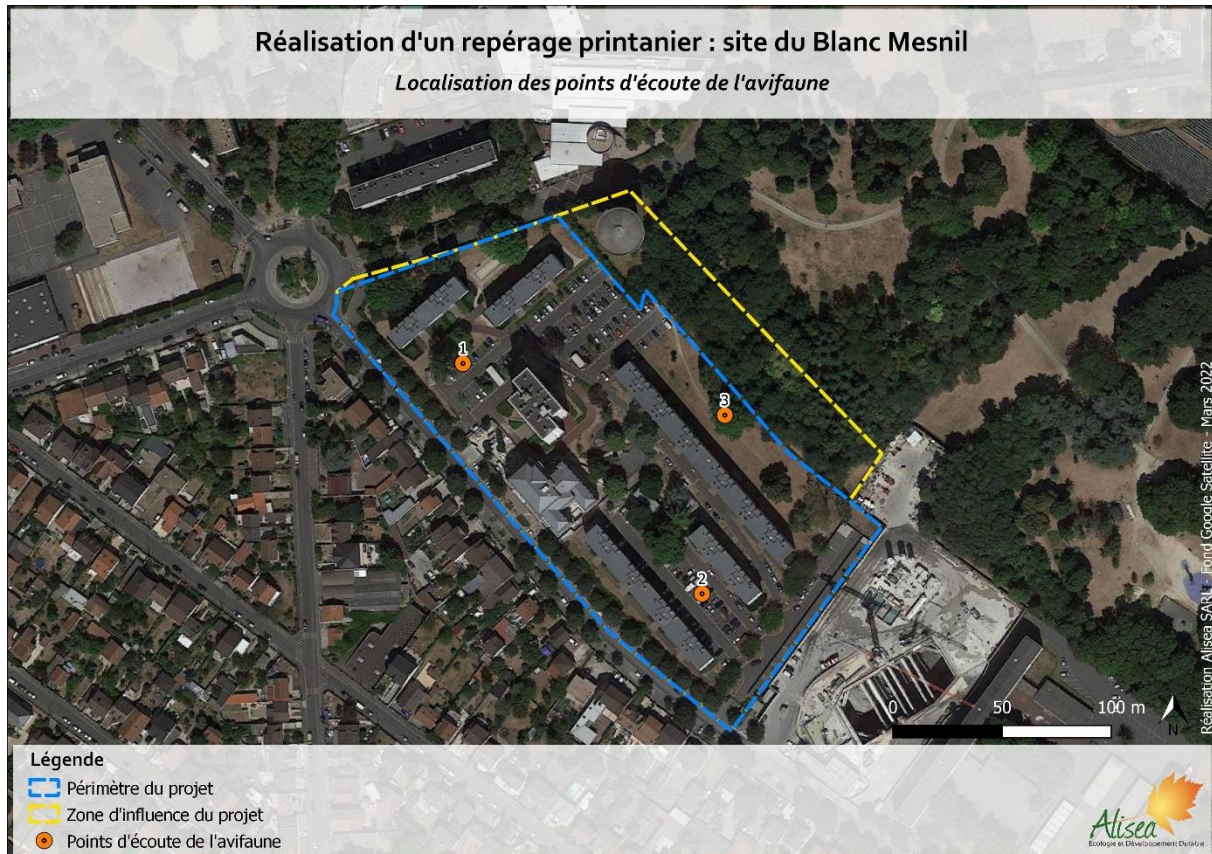


Figure 9 – Localisation des points IPA (Alisea 2022)

2.6 Méthodes Mammifères

2.6.1 Recensements

L'ensemble du fuseau a été parcouru en journée, afin de localiser les zones les plus favorables aux mammifères (gîtes, corridors, terrains de chasse...). L'inventaire a été concentré sur la fréquentation potentielle des grands mammifères (sanglier, chevreuil et Cerf) et les petits mammifères (fouine, belette, renard, hérisson...).

Les micromammifères n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs car ils nécessitent notamment la pose de pièges spécifiques, et imposent des passages quotidiens pour le relevé de ces pièges. Les espèces de micromammifères observées lors de l'inventaire des autres groupes sont tout de même notées.

Les relevés diurnes et nocturnes ont été réalisés par observations directes (affût) et par repérage des indices (coulées, bauges, souilles, restes de repas, empreintes, fèces, terriers, nids...).

La plupart des grands mammifères (chevreuil, sanglier) et la moyenne faune (mustélidés, renard) sont aisément repérables, au contraire des micromammifères (campagnol, mulot...), plus difficilement repérables.

Certaines espèces peuvent être identifiées à l'aide de leurs émissions sonores (renard par exemple), bien que les carnivores soient assez discrets.

Notons que la réalisation d'un seul passage diurne sur site fin mars ne permet pas d'identifier la présence de chiroptères (chauves-souris), groupe d'espèces actif au crépuscule et de nuit. Seule la recherche d'indice (arbres à cavités, tunnels, guano ...) permettra de supposer ou non la présence de chiroptères.

2.6.2 Évaluation des enjeux mammalogiques

Une espèce présente des enjeux de conservation si elle est :

- inscrite à l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite sur la liste rouge des Mammifères de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

2.7 Méthodes Herpétofaune (Amphibiens et Reptiles)

2.7.1 Recensements

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à vitesse réduite lors du passage diurne de mars 2022. Les biotopes favorables naturels et artificiels, notamment les lisières, talus d'empierrement, murs de pierres, coteaux secs bien exposés, dépôts divers (compost, tas de branchages, gravats), mares et fossés en eau (Couleuvre à collier) et hibernaculums ont été prospectés en période favorable. Sur ces secteurs, les pierres ou dépôts divers (tas de gravats, plaques diverses) ont été relevés et redéposés au même endroit. D'autres espèces peuvent y être également présentes (micromammifères, amphibiens). Les sorties destinées à réaliser les inventaires se font en matinée par temps sec, en évitant les temps trop ensoleillés et les jours de pluie.

Concernant les amphibiens, les recensements ont principalement été réalisés par une recherche des milieux favorables et des observations directes à vue de jour (pour les Anoures, les Urodèles et les Reptiles), des adultes, des pontes, des têtards et des juvéniles.

Notons que le site ne présente pas de milieux favorables pour la reproduction des amphibiens et que les conditions météorologiques n'étaient pas réunies pour un inventaire optimal des populations de reptiles.

2.7.2 Évaluation des enjeux Herpétologiques

Une espèce présente des enjeux de conservation si elle est :

- inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite à l'article II de l'Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- inscrite sur la liste rouge des Reptiles ou des Amphibiens de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

2.8 Méthodes Insectes

2.8.1 Recensements

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à vitesse réduite lors du passage diurne de mars 2022. L'ensemble du site a été prospecté suivant les linéaires du paysage et de la végétation (habitats herbacées et arbustifs, chemins, bâtiments...).

Les prospections ont surtout consisté en une chasse à vue et l'écoute éventuelle des stridulations (orthoptères).

Deux conditions climatologiques s'imposent pour l'inventaire des invertébrés, et en particulier de l'entomofaune :

- Une température supérieure à 14°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux,
- Une température supérieure à 17°C si le temps est nuageux (nuages occupant au maximum 50% du ciel).

Ces conditions n'étaient pas réunies pour un inventaire optimal des populations d'insectes en mars 2022. De plus à cette période, peu d'espèces sont présentes.

2.8.2 Évaluation des enjeux Insectes

Une espèce présente des enjeux de conservation si elle est :

- inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite aux articles II ou III de l'arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des espèces d'Insectes protégées sur l'ensemble du territoire national,
- inscrite sur la liste rouge des papillons de jour de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

3 ÉTAT INITIAL DES HABITATS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

3.1 Zonages de protection et d'inventaires

Afin de prendre en considération le positionnement écologique du site au niveau supra-local voire régional, notamment dans le cadre de l'analyse de la trame verte et bleue, un inventaire des différents zonages susceptibles d'être influencés par le projet a été effectué. Un périmètre de 5 km autour du projet a été défini pour mieux situer le projet par rapport à ces zonages (**périmètre d'étude éloigné**).

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types (Tableau 4) :

- **Les zonages réglementaires** : Zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels des aménagements peuvent être interdits ou contraints. Ce sont principalement les sites réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les forêts de protection, les sites du réseau NATURA 2000.
- **Les zonages d'inventaires** : Zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national, certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Peuvent aussi être classés dans ces zonages les Espaces Naturels Sensibles (ENS), essentiellement gérés par les départements.

Elles sont complétées par les données concernant la trame verte et bleue.

Tableau 4 - Description des zonages réglementaires et d'inventaires

Zonage	Type	Description
Règlementaire	Natura 2000	Réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état favorable des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 s'appuie sur les directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux »
Inventaire	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui implique des contraintes légales, ce type de zonage donne une indication sur la richesse biologique d'un site. La nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement
	Périmètres régionaux d'intervention foncière	Zone issue d'un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. C'est donc l'expression d'une décision politique concertée, permettant à la Région Île-de-France de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages
	Espaces Naturels sensibles	Zonage issue du code l'urbanisme permettant au département de disposer d'un droit de préemption et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou à la participation à cette acquisition par une autre collectivité ou un organisme public, ou à l'aménagement et l'entretien de ces espaces.

Sont décrits ci-dessous les zonages se trouvant dans le périmètre d'étude éloigné, soit dans un rayon de 5 km autour du projet.

3.1.1 Zonages réglementaires / Engagements contractuels

3.1.1.1 Natura 2000

Le périmètre d'étude étendu est concerné par 2 entités de la zone Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » respectivement à 3,5 kilomètres à l'ouest et 3.5km à l'est-nord-est de la zone d'influence du projet (Tableau 5 et Figure 10). Les zones Natura 2000 les plus proches en dehors du périmètres appartiennent également à cette ZPS. C'est le seul type de zonage réglementaire au sein du périmètre d'étude.

Tableau 5 - Sites Natura 2000 au sein de la zone d'étude

N°	Type	Nom	Superficie (ha)
FR112013	ZPS	Sites de Seine-Saint-Denis	1156,6 ha

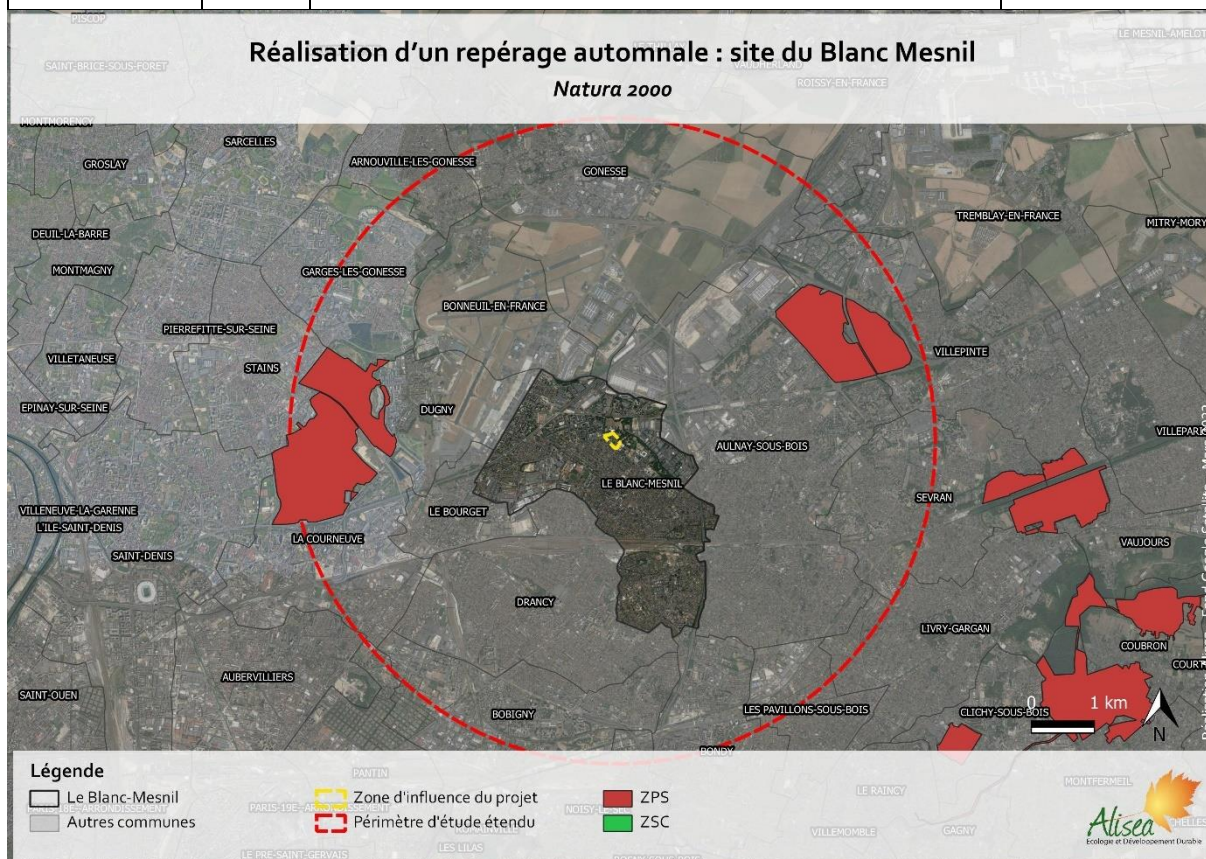


Figure 10 – Sites Natura 2000 (Alisea 2022)

3.1.2 Zonages d'inventaires et outils fonciers

3.1.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

- Plusieurs ZNIEFF de type 1(3 sites) et de type 2 (2 sites), correspondant largement aux sites N2000 évoqués précédemment, se situent à l'intérieur de notre périmètre d'étude étendu. (Tableau 6 et Figure 11)

Tableau 6 - ZNIEFF présentes dans le périmètre d'étude éloigné

Code	Type	Nom	Enjeux/Habitats déterminants	Superficie (ha)
110020474	2	Le parc départemental du Sausset	<p>Le site le plus remarquable est la butte marneuse localisée au sud-est du parc. Le substrat y permet l'installation d'une flore spécifique des pelouses calcicoles. Voir ZNIEFF 1 dédiée.</p> <p>Les prairies remarquables sont décrites par un ZNIEFF 1 spécifique ?</p> <p>Au sud-ouest du site, le Marais est une zone humide artificielle creusée lors de la création du parc aujourd'hui tourné vers l'éducation à l'environnement et le maintien de la biodiversité. En plus d'abriter une flore intéressante, il constitue un milieu privilégié du point de vue avifaunistique (Blongios nain, Bécassine sourde, Bécassine des marais...).</p> <p>Le sud-est de la ZNIEFF est traversé par le ru du Sausset qui abrite une végétation des eaux courantes eutrophes.</p> <p>L'ensemble du site présente des enjeux faunistiques et notamment avifaunistiques forts pour le département.</p>	202,57
110020475	2	Parc départemental de la Courneuve	<p>Le site de La Courneuve présente plusieurs pôles d'intérêt majeur que sont les milieux aquatiques (reproduction du Blongios nain, du Crapaud calamite, de l'Aeshne isocèle et de l'Utriculaire citrine), les secteurs enrichis et le "Vallon écologique". Ces deux derniers sont favorables à plusieurs insectes vulnérables dont les lépidoptères et les orthoptères. De par son emplacement (environnement urbain), le parc possède un intérêt pour l'avifaune qui est relativement intéressante au niveau régional, voire assez remarquable pour le département de la Seine-Saint-Denis (plusieurs espèces nicheuses en déclin et plusieurs espèces remarquables en migration).</p>	353,88
110020455	1	Prairies du parc départemental du Sausset	<p>Les prairies recensées sont des prairies artificielles dont la flore correspond à celle des prairies mésophiles de fauche. Cette végétation, dominée par les graminées, rassemble de nombreuses espèces prairiales dont ds espèces remarquables telles que le Cynoglosse officinal</p>	47,64

Code	Type	Nom	Enjeux/Habitats déterminants	Superficie (ha)
			<p>(rare), la Vesce à feuilles ténues (assez rare) et l'Orobanche de la Picride (tome II du Livre Rouge). Ces espaces permettent également le développement de nombreux insectes.</p> <p>Cette ZNIEFF incluait des petites parcelles cultivées en agriculture extensive favorisant la croissance d'espèces messicoles remarquables : la Nielle des blés, l'Adonis d'automne, le Bleuet, le Chrysanthème des moissons, et possédant un intérêt pour l'entomofaune.</p> <p>L'abandon de la gestion conservatoire depuis 2009 ne semble pas être inquiétant pour l'entomofaune, elle l'est plus pour la flore remarquable qui à terme peut disparaître (déjà le cas des messicoles).</p>	
110020468	1	Plans d'eau et friches du parc départemental de La Courneuve	<p>L'intérêt principal de la ZNIEFF concerne la présence d'une importante population de Crapaud calamite et d'une petite colonie de Blongios nain. Ces deux espèces s'y reproduisent régulièrement. Le "Vallon écologique" accueille d'autres oiseaux remarquables dont le Butor étoilé (hivernant en 2000, migration en 2001), la Bondrée apivore (migration) et la Bécassine des marais (en migration et hivernant en 2008).</p> <p>Le "Vallon écologique" héberge également plusieurs espèces d'odonates dont une est remarquable : l'Aeshne isocèle. La reproduction de cette dernière y a été constatée. Elle profite également des plans d'eau localisés au nord. Ces bassins favorisent également la présence de l'Utriculaire citrine (protection régionale).</p>	23,41
110020453	1	Coteau du parc départemental du Sausset	<p>Cette ZNIEFF constitue le site le plus remarquable au sein du parc. Onze plantes y trouvent leur seule station en Seine-Saint-Denis. Huit espèces d'orchidées y ont été recensées. Ceci en fait le plus important site de Seine-Saint-Denis pour le nombre d'espèces d'orchidées hébergées.</p> <p>Une butte marneuse (Marne blanche) favorise la croissance d'espèces calciphiles. Il s'agit en fait d'un remblai issu du creusement de l'Étang de Savigny et sur lequel s'est développée une végétation spontanée. Le substrat permet l'installation d'une pelouse mésophile à Brachypode penné et d'une pelouse marneuse à Lotier à gousse carrée.</p> <p>Dans quelques secteurs, la flore recensée correspond à celle des prairies mésophiles de fauche.</p>	4,9

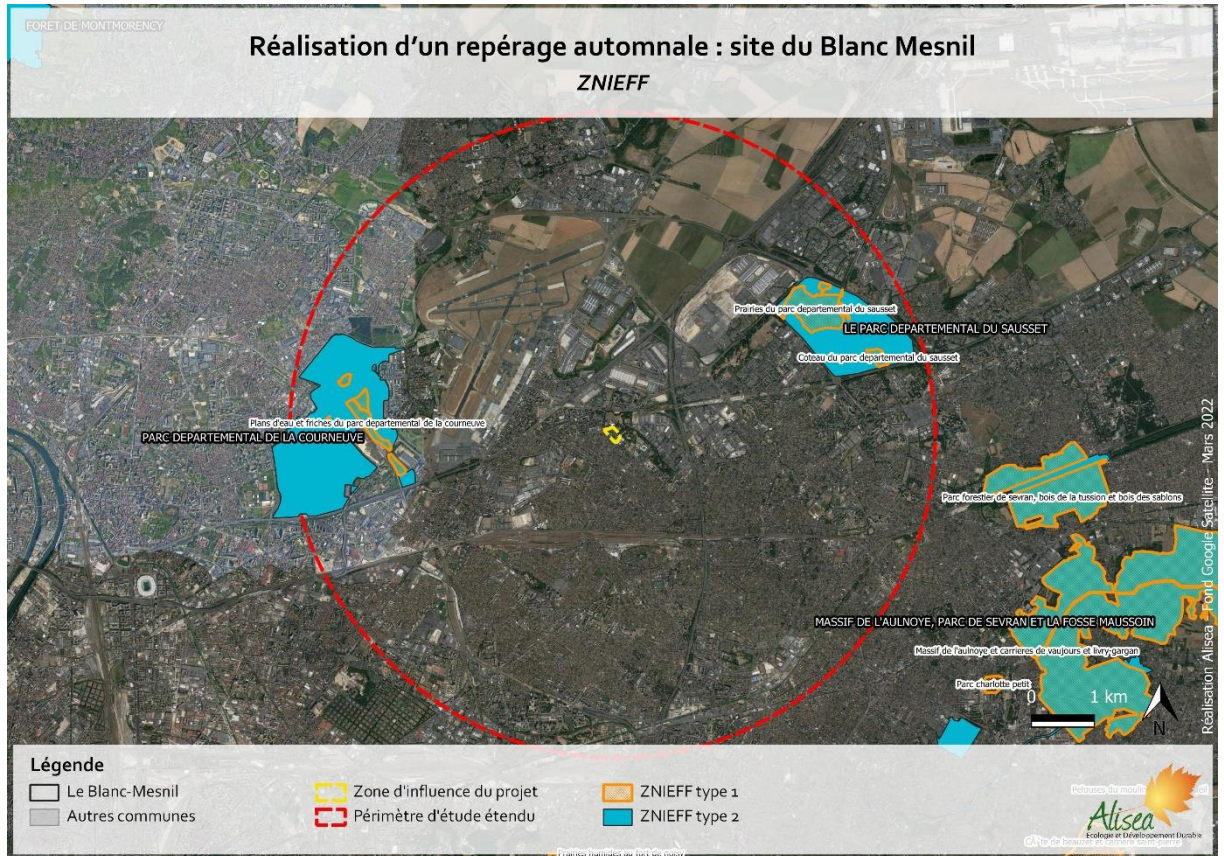


Figure 11 – ZNIEFF (Alisea 2022)

3.1.2.2 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Le périmètre d'étude étendu est concerné principalement par un PRIF, à 4km au nord de la zone d'influence du projet. Ce dernier est constitué en grande majorité d'espaces agricoles et en partie de boisements.

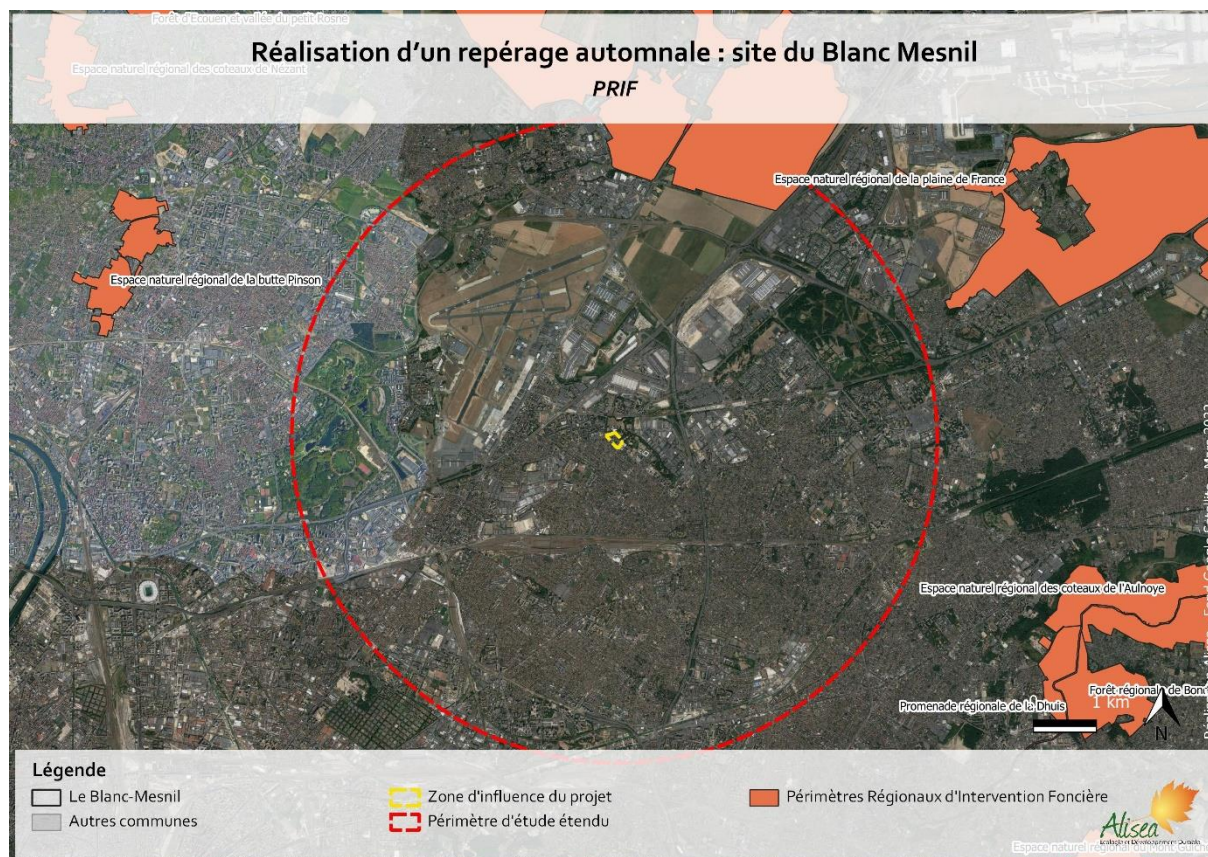


Figure 12 - Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) (2022)

3.1.2.3 Espaces naturels sensibles (ENS)

Le périmètre d'étude étendu est concerné par deux ENS aux emplacements des ZNIEFF et sites Natura 2000 décrits précédemment : Le parc de la Courneuve et le parc du Sausset.

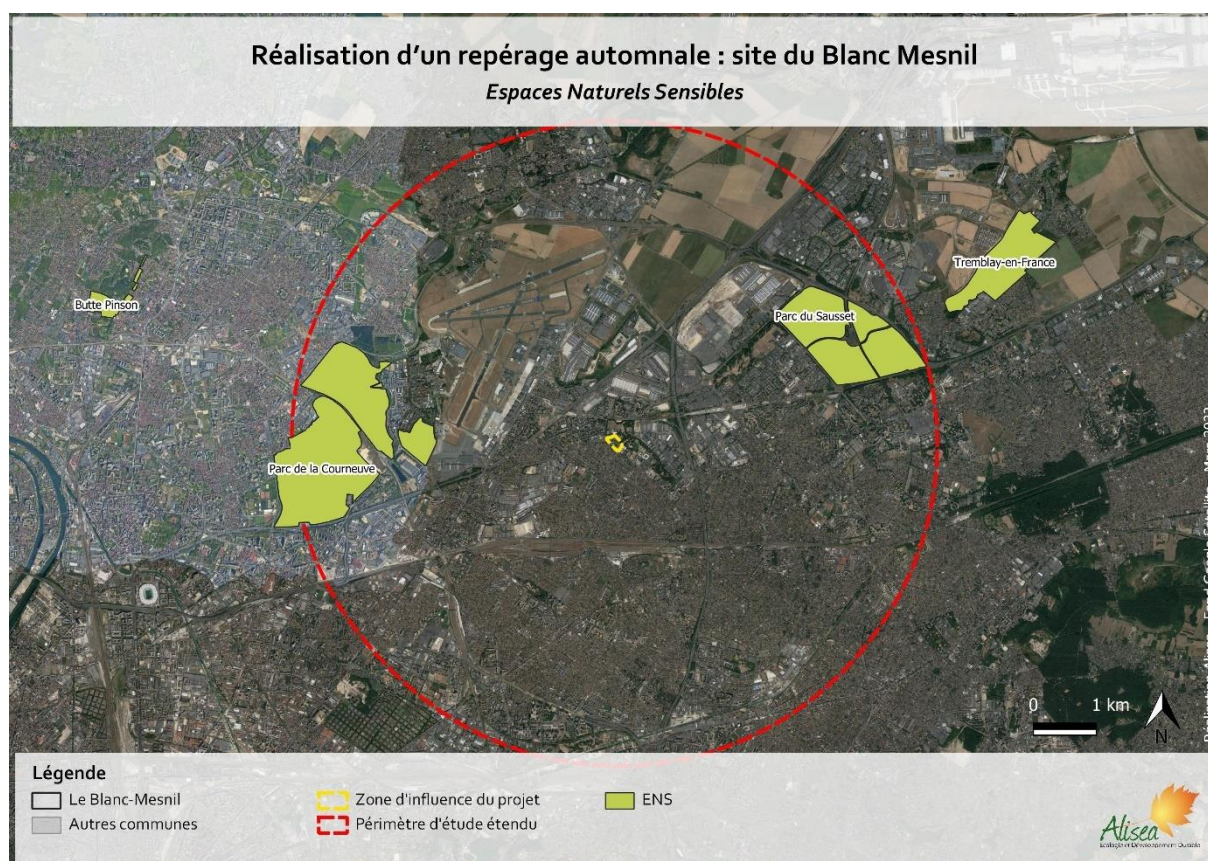


Figure 13 – Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Alisea 2022)

3.1.3 Trame verte et bleue régionale (SRCE)

La trame verte et bleue a pour objectif de créer une continuité territoriale. Il s'agit ainsi d'assurer et de rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique, et maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons.

« **La trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue. **La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État** »¹

¹ www.legrenelle-environnement.gouv.fr

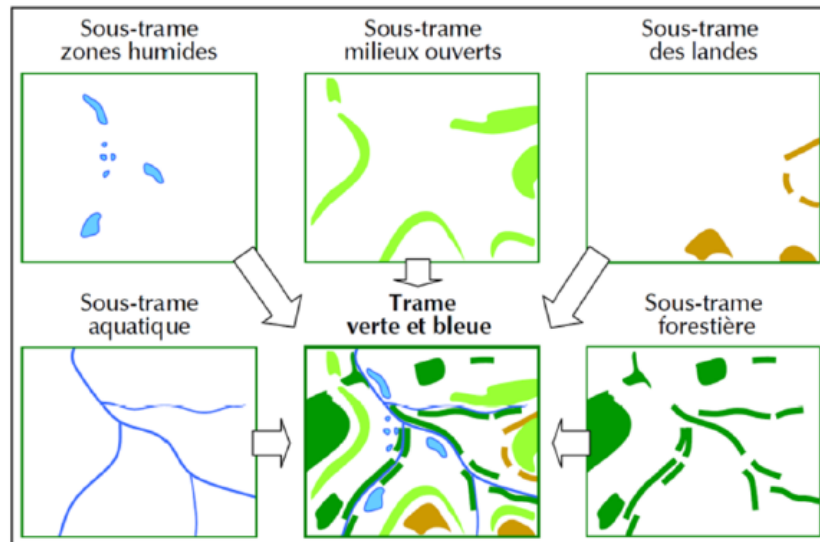


Figure 14 - Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (Allag-Dhuisme et al., 2010)

Avec la loi Grenelle 2, les outils « trame verte » et « trame bleue » s'appuient sur les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Ces documents sont établis en copilotage État-Régions et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

D'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France (SRCE), adopté le 21 octobre 2013 (Figure 15 et Figure 16) :

- Sur la commune du Blanc-Mesnil, aucun élément notable de la Trame Verte et Bleue n'a été recensé. Le corridor le plus proche relie les espaces naturels de l'Aéroport du Bourget (voire du Parc de la Courneuve) aux espaces agricoles au Nord, ce corridor n'a aucun lien possible avec la zone d'étude, complètement enclavée en zone urbaine.
- L'espace semi naturel du Parc Jacques Duclos, adjacent au projet, est un secteur reconnu pour son intérêt écologique en secteur urbain. Le cours d'eau de la Morée est comme vu précédemment en majeure partie enterré et complètement anthropisé.

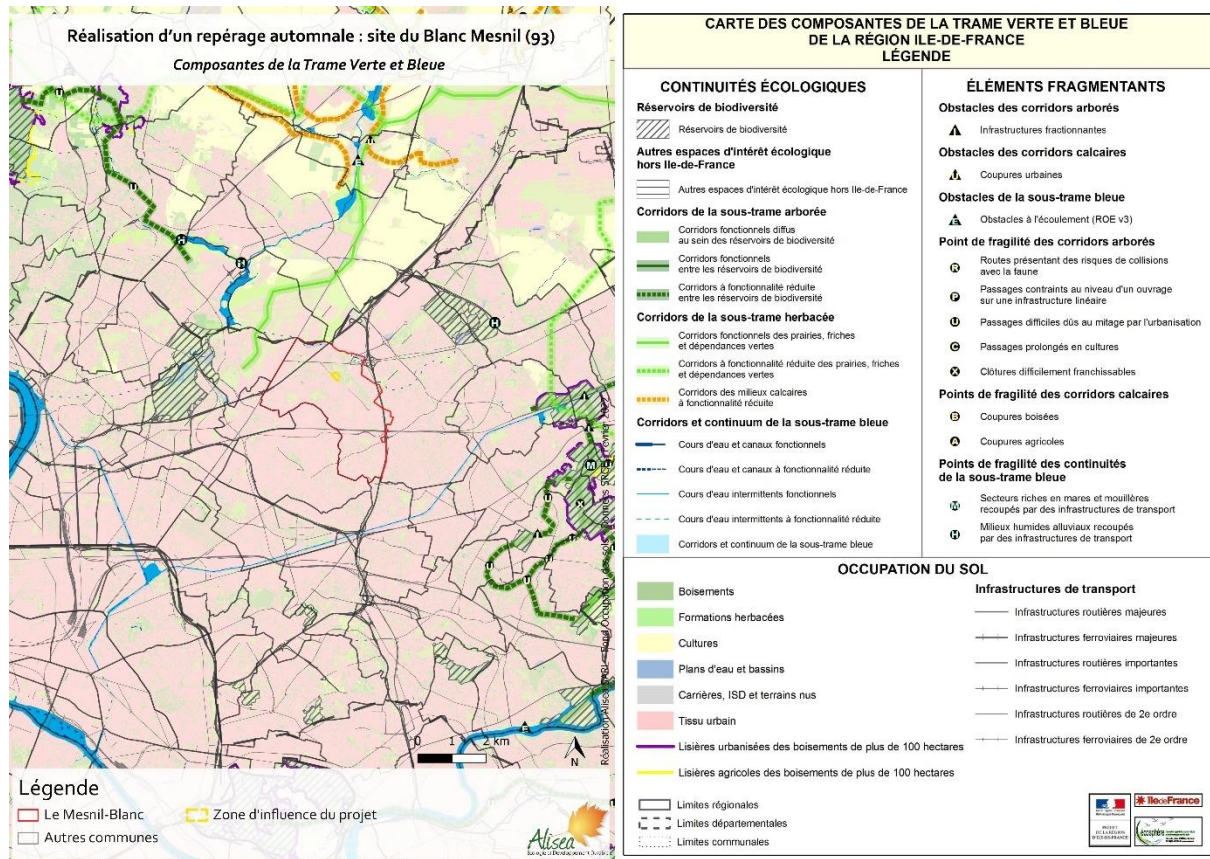


Figure 15 – Composantes du SRCE (Source : SRCE, ARB IDF)

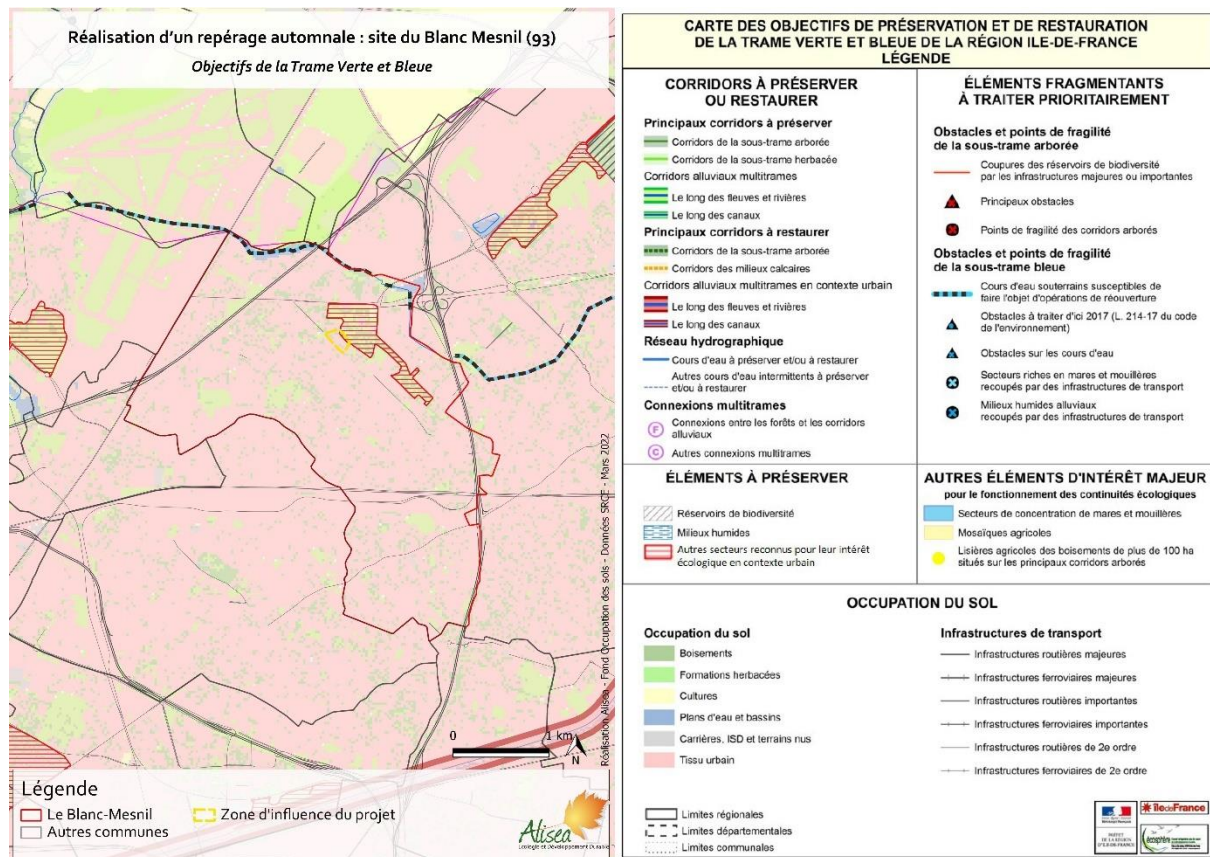


Figure 16 - Objectifs du SRCE (Source : SRCE, ARB IDF)

3.1.4 Trame verte et bleue locale

Le PLU décrit les espaces verts adjacents à la zone d'étude (Parc Jacques Duclos) les autres parcs, les alignements d'arbres longeant certains axes de la ville et les espaces vers des quartiers au nord de la ville comme formant une continuité locale (Arc vert), un corridor écologique à développer et revaloriser, restaurer (bien que toujours isolé en contexte urbain).

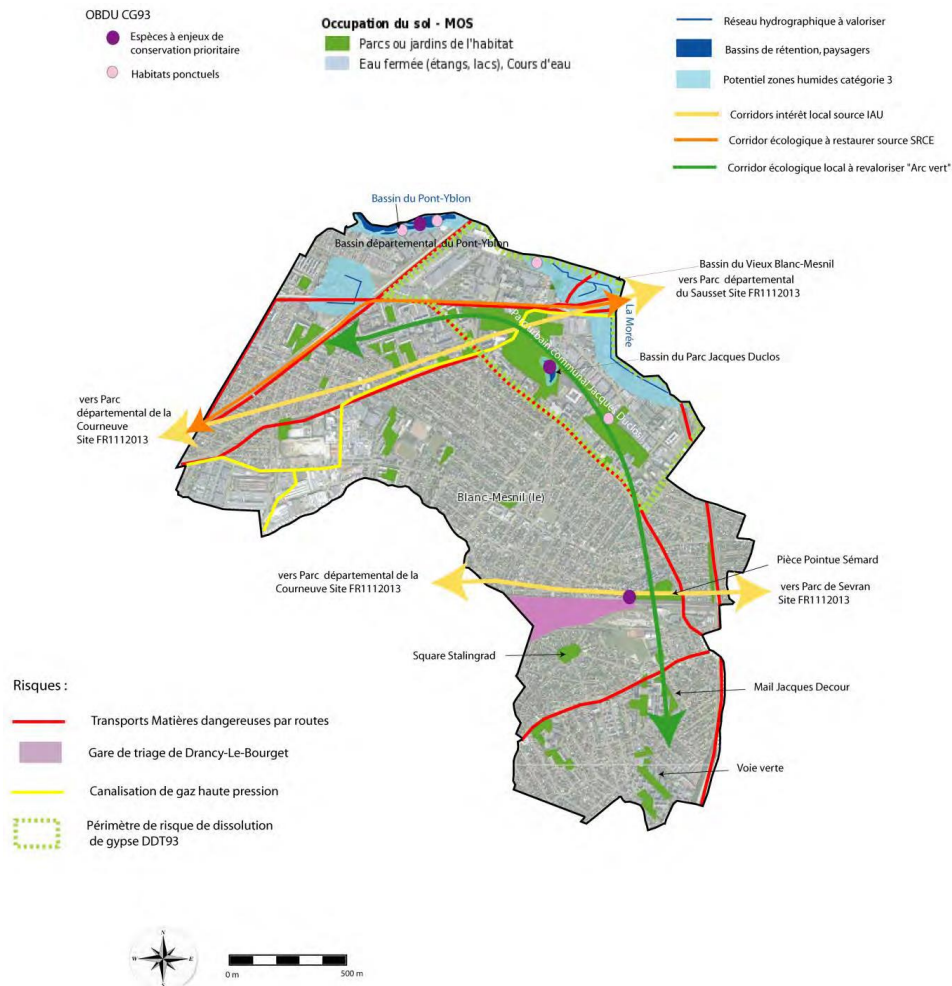


Figure 17 - Synthèse des enjeux existants locaux (Source : PLU Blanc Mesnil)

3.2 Conclusion

Le projet n'est pas concerné par des zonages réglementaires dans sa proximité immédiate et son important enclavement en contexte urbain limite considérablement son importance locale et régionale. La zone d'influence du projet et les espaces verts adjacents sont déconnectés des espaces verts reconnus pour leur intérêt écologique à l'ouest et à l'est.

Très localement, le site s'inscrit dans la continuité d'un réseau ténu d'espaces verts à revaloriser et améliorer.

3.3 Habitats et flore

3.3.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), service scientifique faisant partie du Muséum National d'Histoire Naturelle, recense la flore et les habitats naturels des communes du Bassin parisien, par réalisation d'inventaires de terrain sur des zones de relevés, complétés par des interprétations ex-situ de cartes géologiques, pédologiques, données anciennes, photographies aériennes...

Le CBNBP recense après 2000 280 espèces sur le territoire communal dont 1 est très rare, la Jussie à grande fleur, une espèce exotique émergente avérée qui ne présente à ce titre pas d'enjeu. Au total 8 espèces exotiques envahissantes sur la commune.

La carte d'alerte de la flore n'indique aucune zone à enjeux abritant une ou des espèces protégées et/ou menacées au sein de la zone d'influence du projet ni aux alentours (Figure 18).

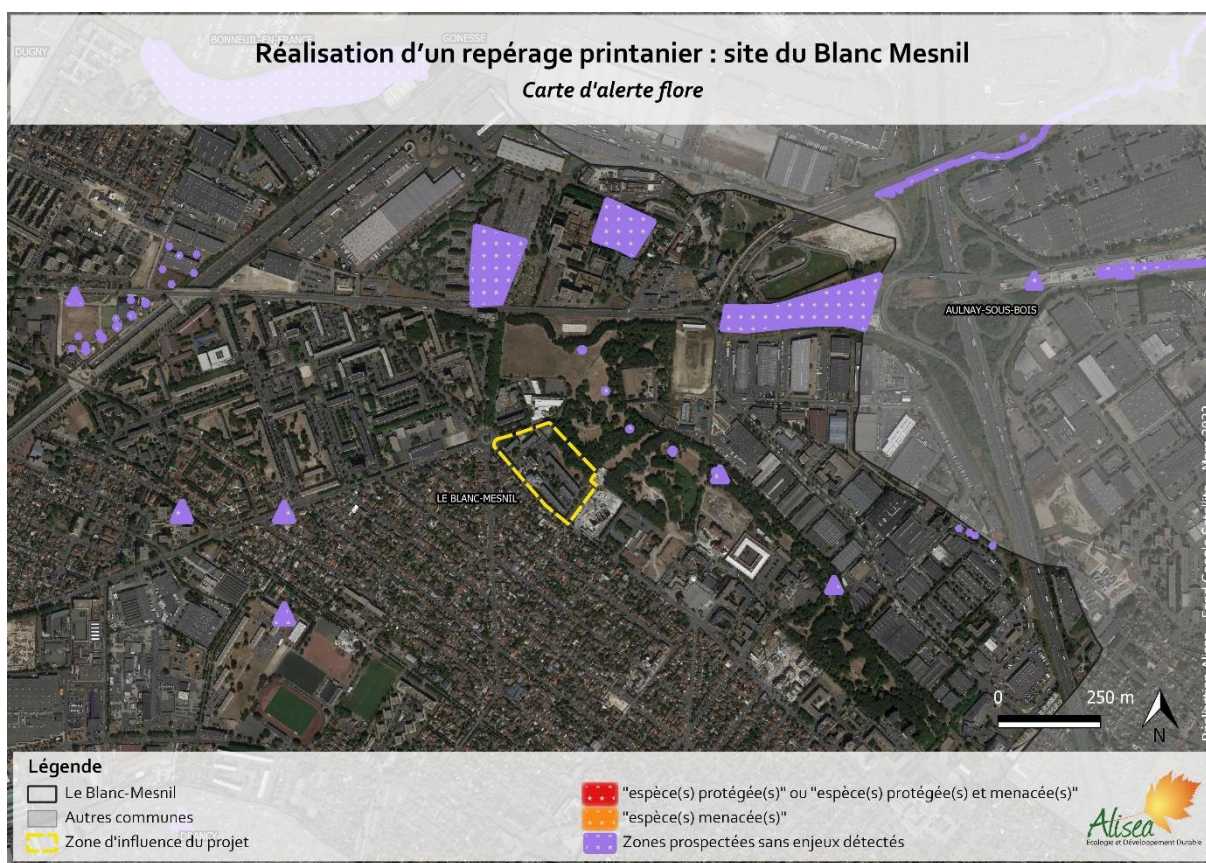


Figure 18 - Carte d'alerte flore (Alisea, Source : CBNBP)

Le travail du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a également permis l'obtention d'une cartographie des formations phytosociologiques, selon une interprétation in-situ et ex-situ (pas d'expertise de terrain, mais une photo-interprétation et le croisement de données relatives à la topographie, la géologie...). Ainsi, le CBNBP identifie plusieurs formations végétales autour de la zone d'étude (Figure 19), toutes sans enjeux particulier :

- ***Arction lappae*** : Friche nitrophile dominée par les vivaces, mésohygrophile à mésoxérophile. Friches planitiaires à montagnardes, denses, de hautes herbes, des sites azotés, sur substrats frais à secs. Elles sont notamment caractérisées par le Lamier blanc, la Grande bardane, la Petite bardane, l'Armoise de Chine, le Raifort secs.
- ***Arrhenatherion elatioris*** : Prairies mésohygrophiles à mésoxérophiles de fauche planitiaires à submontagnardes. Elles sont caractérisées par l'absence des espèces caractéristiques de l'alliance du *Brachypodio rupestris* – *Centaureion nemoralis* Braun-Blanquet 1967.
- ***Chelidonio majoris-Robinion pseudoacaciae*** : Forêts pionnières nitrophiles, mésophiles, anthropogènes des sols eutrophes profonds à Robinier, Sureau noir, Grande chélidoine, Benoitte et Gaillet gratteron.
- ***Cynosurion cristati*** : Prairies mésohydriques pâturées ou piétinées mésotrophiles à eutrophiles, planitiaires à montagnardes caractérisées par l'absence d'espèces des prairies de fauche et d'espèces d'altitude.
- ***Dauco carotae* - *Melilotion albi*** : friches rudérales pluriannuelles mésophiles, généralement localisées sur les talus des bords de routes, les vieilles jachères (plus 3 ans au moins) et les friches ouvertes périurbaines.

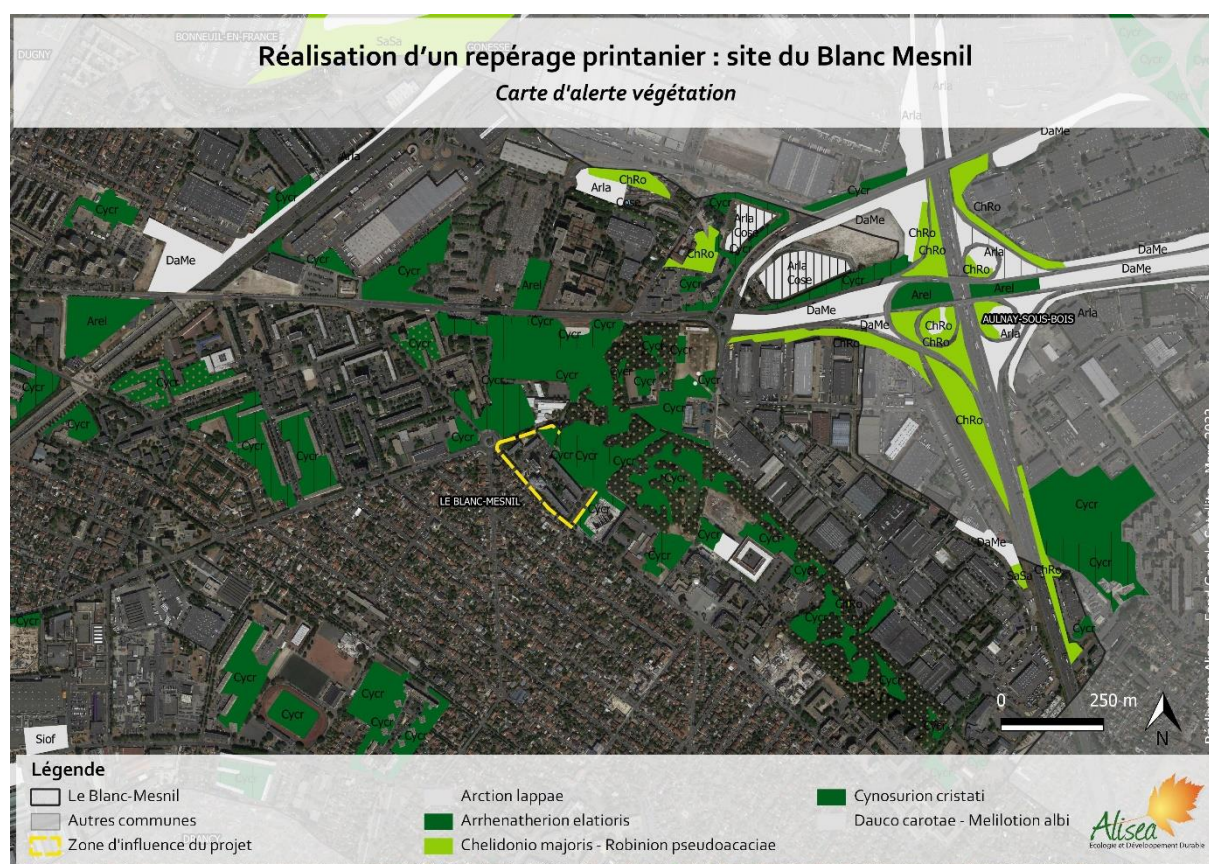


Figure 19 - Carte d'alerte végétation (Alisea, Source : CBNBP)

3.3.2 Résultats

3.3.2.1 Les habitats naturels

Trois habitats végétalisés ou variantes d'habitats ont été recensés au sein du périmètre d'étude (Figure 20, Figure 21, Tableau 7 - Superficie des habitats recensés Tableau 7).

L'influence anthropique se fait énormément ressentir sur le site, par la présence d'espaces verts plantés et paysagés, très entretenu, abritant de nombreuses espèces horticoles ou non indigènes. Plusieurs espèces exotiques envahissantes, plantées ou favorisées par les activités humaines sont présentes sur le site.

Les habitats recensés sont herbacés, arbustifs et arborés et abritent une flore plutôt banale et commune, peu diversifiée, inféodée à ces types de milieux rencontrés dans les grands parcs des résidences et sur les pelouses plus ou moins tondues ou fauchées.

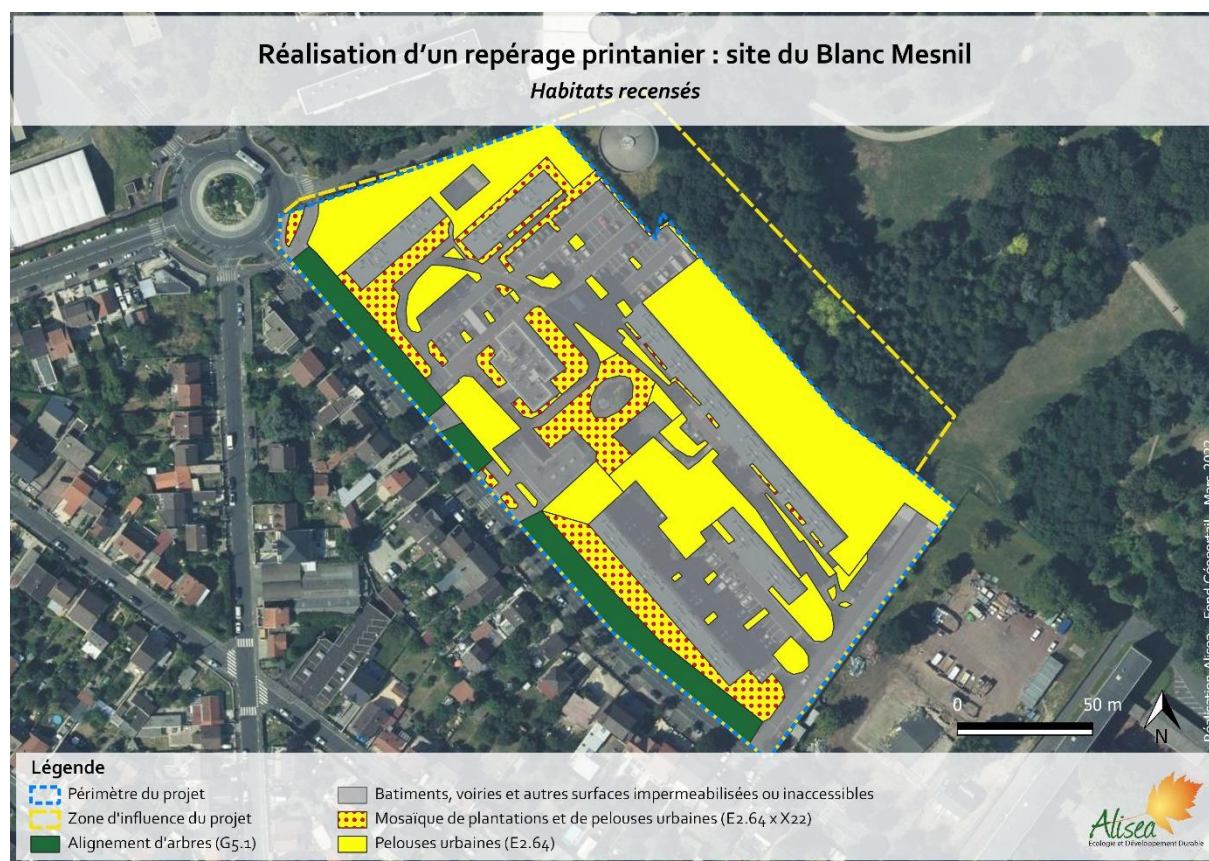


Figure 20 - Habitats recensés au sein du périmètre du projet (Alisea 2022)

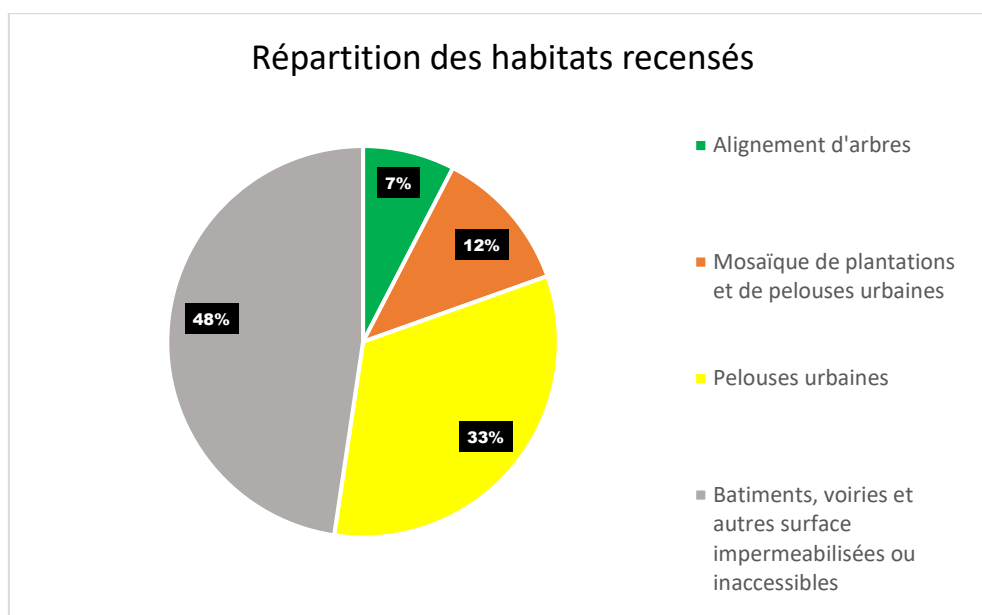


Figure 21 - Répartition des habitats recensés au sein du périmètre d'étude rapproché

Tableau 7 - Superficie des habitats recensés

Habitats	Code CB	Code Eunis	Code Natura 2000	Superficie au sein du périmètre d'étude rapproché
<i>Alignements d'arbres</i>	84.1	G5.1	/	0,199 ha
<i>Mosaïques de plantations et de pelouses urbaines</i>	85.12 x 85.4	E2.64 x X22	/	0,324 ha
<i>Pelouses urbaines</i>	85.12	E2.64	/	0,896 ha

➤ Alignements d'arbres

- Correspondance Corine Biotope : 84.1 Alignements d'arbres
- Correspondance EUNIS : G5.1 Alignements d'arbres

Un alignement d'arbre est planté au bord du quartier, le long de l'avenue. La plupart des arbres sont isolés ou épars au milieu des pelouses. On note notamment quelques cèdres alignés au milieu du quartier.

➤ Pelouses urbaines

- Correspondance Corine Biotope : 85.12 Pelouses de parcs
- Correspondance EUNIS : E2.64 Pelouses de parcs

Les pelouses urbaines correspondent à des espaces ensoleillés de végétation basse en raison de tontes fréquentes et de piétinement important. On y trouve des espèces spontanées à large répartition principalement annuelles telles que le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), la Véronique de perse (*Veronica persica*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Géranium à feuilles molles (*Geranium molle*)...

Les pelouses urbaines sont très présentes sur le site et ont également été intégrées à l'habitat « Mosaïques de haies, massifs, plantations et pelouses ». Toutefois, lorsque leur superficie sans

plantation arbustive ou arborée est importante (ou bien quand les arbres sont épars), elles ont été distinguées sur la carte des habitats.

➤ Mosaïques de plantations et de pelouses urbaines

- Correspondance Corine Biotope : 85.12 Pelouses de parcs x 85.4 Espaces internes au centre-ville
- Correspondance EUNIS : E2.64 Pelouses de parcs x X22 Petits jardins non domestiques des centres-villes

Les espaces végétalisés du quartier sont composés d'un enchevêtrement de haies, pelouses urbaines, plantations de grands arbres isolés et plantations ornementales de petites superficies. Ces différentes typologies d'habitats sont difficilement différenciables, en raison de leur présence en mosaïque et de leurs caractéristiques parfois hybrides. En effet, les massifs et pelouses sont parfois présents au pied des grands arbres plantés, et les pelouses urbaines de très petite superficies bordées de haies plantées.

Les massifs et haies sont souvent composés d'espèces non indigènes ou horticoles, comme le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), des Rosiers d'ornements et divers types de *Pyracantha*.

3.3.2.2 La flore

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que les inventaires réalisés en mars sont loin des optimums de végétations et qu'une part importante des espèces et de certains groupes en particulier ne sont pas visibles ou identifiables avec certitude à cette période. L'inventaire présenté ici n'est donc pas exhaustif mais permet cependant de bien cerner les enjeux sur le site. Les plantes et arbres d'ornement domestiques n'ont pas systématiquement été relevés.

La flore naturelle recensée sur l'ensemble du site est **assez peu diversifiée** en raison de l'homogénéité des habitats naturels et des strates végétales. Seule la strate herbacée abrite des espèces sauvages, à l'exception de quelques arbres d'ornement. Au total, 49 **espèces végétales** ont été notées sur le site, dont 42 sont indigènes, soit un taux d'indigénat de 85% (voir liste complète chapitre 4.1).

Parmi ces espèces et d'après le catalogue de la flore vasculaire d'Ile de France :

- Aucune espèce à enjeux n'a été inventoriée.
- 3 espèces sont considérées comme exotiques envahissantes, 1 avérées implantées et 2 potentielles implantées. Le Robinier et le Laurier Cerise ont toutes les deux été utilisées comme plante d'ornement.

3.3.3 Enjeux habitats et flore

Le passage printanier n'a permis d'identifier que 49 espèces végétales sur le site, aucune n'étant à enjeux en Ile-de-France. La flore semble peu diversifiée dans ce contexte urbain d'espaces verts très entretenus.

Les enjeux de conservation sur le site peuvent être considérés comme faibles. Une attention particulière doit être apportée à la gestion des plantes exotiques envahissantes afin que celles-ci ne deviennent pas prédominantes.

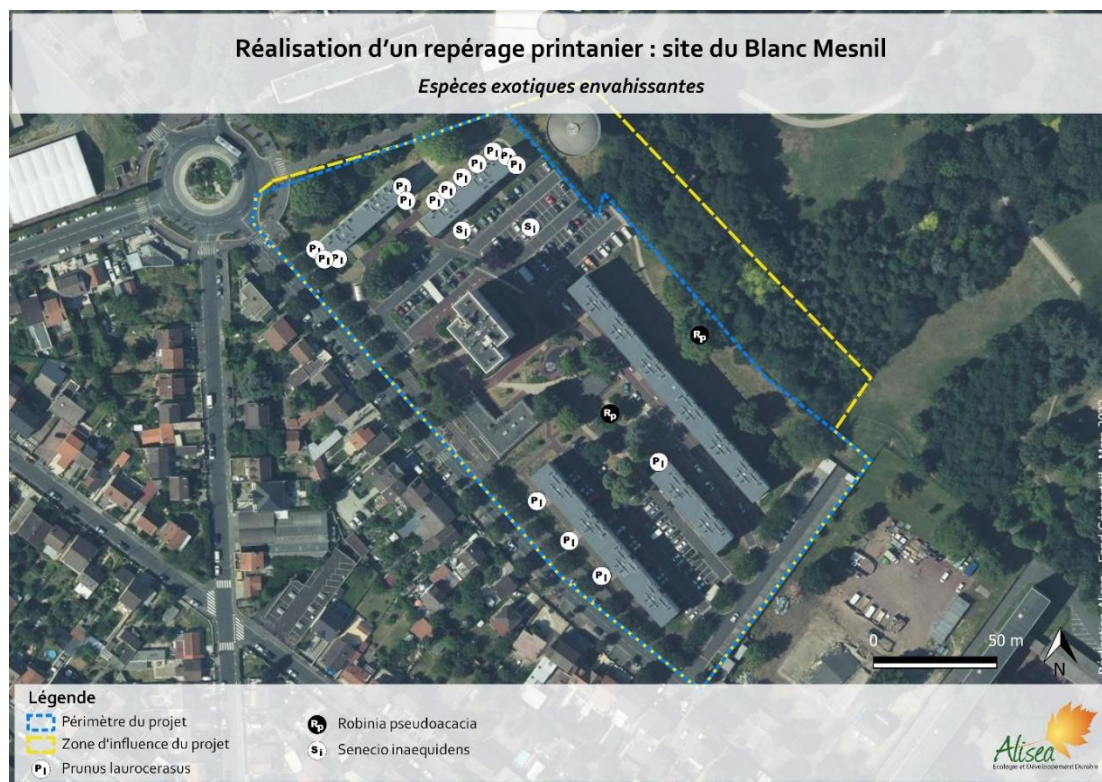


Figure 22 - Espèces exotiques envahissantes (Alisea 2022)

3.4 Avifaune

3.4.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

L'analyse bibliographique des différentes bases de données a permis de recenser au total 56 espèces d'oiseaux sur l'ensemble de la commune du Blanc-Mesnil, toutes saisons confondues, entre 2017 et 2022.

Parmi ces espèces, 40 d'entre-elles possèdent un statut de protection nationale.

Les enjeux de conservation de l'avifaune diffèrent selon la période de l'année (nidification, hivernage, migration). Par conséquent, l'analyse bibliographique pour chaque saison a été réalisée séparément.

En période de nidification

Parmi les espèces observées en période de nidification, 20 présentent des enjeux de conservation (cf tableau suivant)

).

Tableau 8 – Avifaune nicheuse à enjeux recensée dans la bibliographie.

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF* 2018	TVB IDF	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Enjeux de conservation
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	LC	NT			↘	↘	TCS	Modéré
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT			↘	→	C	Modéré
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	VU	NT			?	↘	C	Fort
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NT	NT			↘	↘	PC	Modéré
4254	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Article 3	NT	VU			↘	↘	TC	Fort
3302	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté		Article 3	NT	LC			↗	→*	R	Modéré
3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	NT	VU			↘	↘	C	Fort
4215	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		Article 3	LC	NT			↘	↗	C	Modéré
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	VU	VU		X	↘	→	C	Fort
3551	<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Article 3	NT	LC			?	↘	TC	Modéré
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	LC	NT			↘	↘	TCS	Modéré
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU			↘	→	TCS	Fort
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	NT	LC			↗	↗*	C	Modéré
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		Article 3	VU	EN	X*	X	↘	↘	PC	Très fort
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		Article 3	NT	EN			↘	↘	C	Très fort
4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		Article 3	NT	LC			↗	↘	TC	Modéré
4571	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		Article 3	VU	EN			↘	↘		Très fort
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NT	VU			↘	↘	PC	Fort
3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	EN			↘	↘	C	Très fort
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	VU	VU			↘	↘	TC	Fort

EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, X* : espèce déterminante de ZNIEFF sous conditions, S : espèce sédentaire, R : rare, PC : peu commun, C : commun, TC : très commun.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de ces espèces, **13 sont susceptibles d'être observées sur tout ou partie de leur cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire et trouver refuge.** Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

En période de migration

Parmi les espèces observées en période de migration, aucune d'entre-elles ne présentent des enjeux de conservation.

En période d'hivernage

Parmi les espèces observées en période hivernale, aucune d'entre-elles ne présentent des enjeux de conservation.

3.4.2 Résultats

Le repérage écologique réalisé en Mars 2022 a permis de mettre en évidence la présence de 21 espèces d'oiseaux au sein du périmètre d'étude.

La totalité des espèces observées ont déjà été recensées au sein de la commune d'après l'analyse des bases de données naturalistes.

A cette époque de l'année, les espèces sédentaires et partiellement migratrices ont initiées leur nidification tandis que de nombreuses espèces migratrices transsahariennes ne sont pas encore arrivées dans la région Ile-de-France.

La totalité des espèces observées sont communes en Ile-de-France et se rencontrent aisément dans de nombreux milieux, y compris en ville tant que ces dernières trouvent des zones refuges et d'alimentation. Ces espèces sont dites ubiquistes.

Parmi elles, 12 sont protégées sur le territoire national et 4 d'entre-elles présentent des enjeux de conservation sur le territoire national ou régional d'après les listes rouges nationales et régionales des oiseaux nicheurs menacés en France et en Ile-de-France (Figure 23).

Les espèces observées au sein du périmètre d'étude et ayant des enjeux de conservations sont décrites ci-dessous :

➤ Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)

Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge IDF	ZNIEFF IDF	Tendance en IDF	Tendance en France
	Article 3	LC	NT		↘	→

Cette espèce se reconnaît facilement à son plumage majoritairement gris et blanc, et à sa calotte et sa bavette noires. Elle possède une longue queue qu'elle agite fréquemment de haut en bas. Très éclectique, la Bergeronnette grise se reproduit dans des milieux aussi bien naturels (marais, prairies, bords des côtes), qu'anthropisés. Semi-cavernicole, le nid est construit dans des anfractuosités diverses. Elle se nourrit d'un large éventail de petits invertébrés terrestres et aquatiques.



Photo 1 - Bergeronnette grise
(©Alisea/V. Champion)

Un individu a été observé en vol avant de se poser sur le toit d'un immeuble.

➤ **Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*)**

Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge IDF	ZNIEFF IDF	Tendance en IDF	Tendance en France
	Article 3	LC	NT		↘	↘

Cette mésange se reconnaît facilement à sa longue queue qui lui a valu son nom. Elle présente un plumage avec du noir, du blanc, du brun et du rose. L'espèce est assez ubiquiste, et s'accommode de nombreux types d'habitats, y compris dans les parcs et jardins, à condition qu'il y ait des buissons denses, notamment des essences épineuses. Elle construit entièrement son nid avec de la mousse et du lichen, le tout tenu par de la toile d'araignée. Cette espèce s'observe essentiellement en groupe familial. Elle se nourrit principalement d'insectes et de leurs larves.



Photo 2 - Mésange à longue queue
(©Alïsea/S. Davoust)

Un couple a été observé en pleine confection d'un nid en bordure du jardin au nord du périmètre d'étude.

➤ **Roitelet huppé (*Regulus regulus*)**

Directive oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge IDF	ZNIEFF IDF	Tendance en IDF	Tendance en France
	Article 3	NT	LC		↗	↘

Le Roitelet huppé est l'un des plus petits oiseaux d'Europe. Sa couleur principale est le vert-olive. Ses ailes présentent deux barres alaires blanches, et il possède une courte crête sur la tête. Cette espèce est une spécialiste des forêts de conifères, avec une préférence pour l'Épicéa, le Sapin blanc ou quelques espèces de Pins. Il peut être observé en forêt mixte ou dans les grands jardins et parcs avec des conifères. Le nid est construit en forme de hamac, au bout d'une branche de conifère, relativement haut, souvent à plus de 10 mètres au-dessus du sol. Le Roitelet huppé est un insectivore exclusif



Photo 3 - Roitelet huppé
(©Wikipédia/F.C. Franklin)

Un mâle chanteur a été observé en bordure du périmètre d'étude, au niveau du jardin présent au nord de ce dernier.

Par ailleurs, plusieurs colonies de Moineaux domestiques ont été recensées en bordure du périmètre d'étude, au niveau des quartiers pavillonnaires présents au sud de la cité.

De plus, les toitures des bâtiments présents au sein du périmètre d'étude sont potentiellement favorables pour la nidification du Martinet noir, espèce migratrice à enjeux liée au milieu bâti.

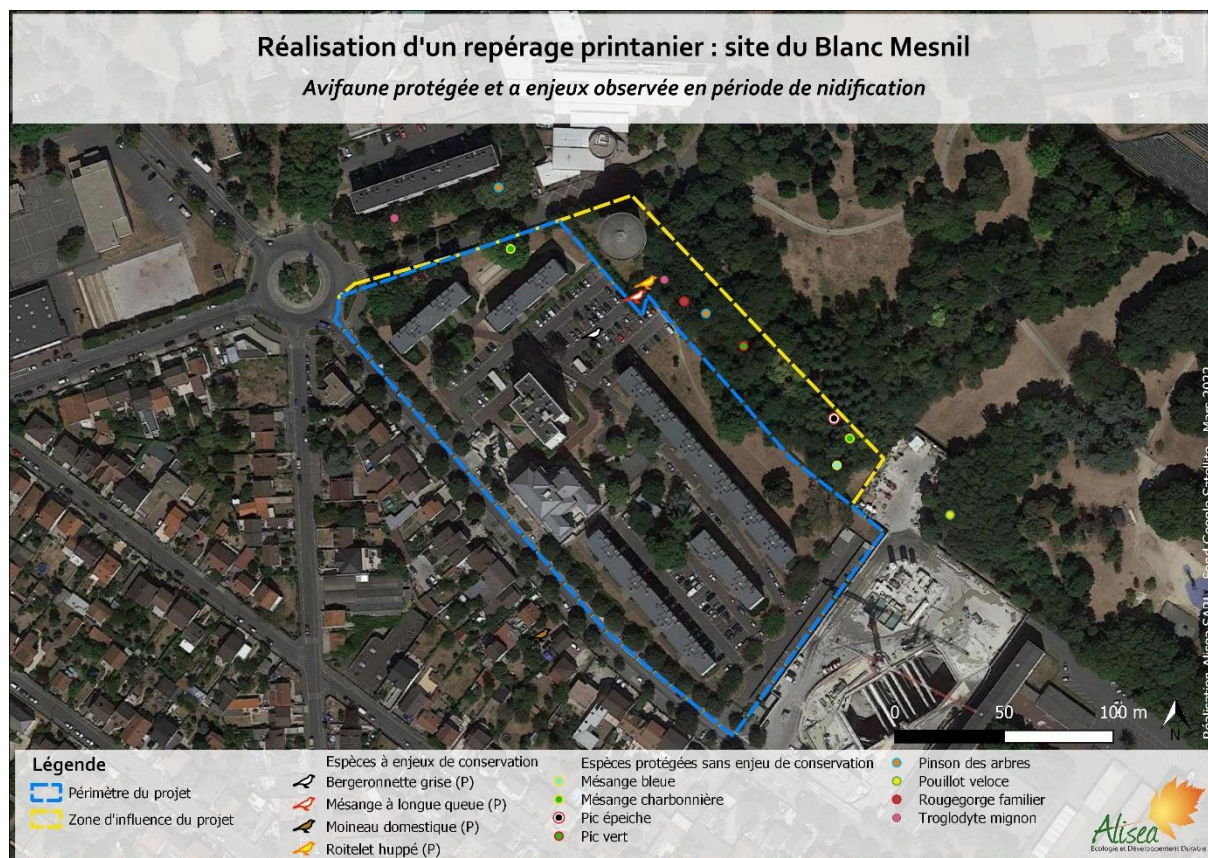


Figure 23 - Avifaune protégée et à enjeux recensée en période de nidification (Alisea, 2022)

3.4.3 Enjeux avifaune

Avec 21 espèces d'oiseaux recensées dont 4 remarquables lors du repérage écologique réalisé en Mars 2022, les enjeux avifaunistiques paraissent modérées à forts. Cependant, la richesse s'exprime davantage en périmétrie de la zone d'implantation du projet dans la zone Nord.

Il est à rappeler qu'à cette période de l'année, certaines espèces ont initié leur nidification mais que de nombreuses espèces migratrices ne sont pas encore présentes sur le territoire national.

Des inventaires complémentaires adaptés au cycle biologique de l'avifaune permettraient de dresser un bilan plus exhaustif des enjeux avifaunistiques au sein du périmètre d'étude.

3.5 Mammifères

3.5.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

L'analyse bibliographique des différentes bases de données a permis de recenser au total 2 espèces de mammifères sur l'ensemble de la commune du Blanc-Mesnil, entre 2017 et 2022. L'une d'entre-elles est protégée sur le territoire national et l'autre est considérée comme menacée à l'échelle nationale d'après la liste rouge des mammifères menacés de France (Tableau 9).

Tableau 9 – Mammifères à enjeux recensés dans la bibliographie

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge France 2017	ZNIEFF IDF 2018	TVB IDF	Rareté IDF Cettia	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
60015	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		Article 2	LC			C	Faible
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne			NT			C	Modéré

NT : Quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, C : commun.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de ces espèces, **le Hérisson d'Europe est susceptible d'être observé sur tout ou partie de leur cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire et trouver refuge (repos, hibernage/hivernage)**. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

3.5.2 Résultats

Aucune espèce de mammifère n'a été recensé au sein du périmètre d'étude. Cependant, de nombreuses espèces de mammifères ont des mœurs nocturnes (la totalité des chauves-souris par exemple), il n'est pas impossible que certaines espèces fréquentent le périmètre d'étude, tel que le Hérisson d'Europe qui est mentionné dans la bibliographie.

A noter que certaines espèces de chauves-souris sont également susceptibles de fréquenter le périmètre d'étude. Des inventaires nocturnes adaptés à la phénologie des chauves-souris (entre Avril et Septembre) sont indispensables pour le recensement de ces dernières. Par ailleurs, aucun indice de présence (arbre à cavité, toiture de bâtiments, guano) des chauves-souris n'a été observé.

3.5.3 Enjeux mammifères

Le périmètre d'étude n'est pas un lieu propice pour les grands mammifères terrestres.

Bien que non observé, le Hérisson d'Europe qui est mentionné dans la bibliographie est susceptible de fréquenter le périmètre d'étude.

Enfin, certaines espèces de chauves-souris telle que la Pipistrelle commune sont susceptibles de fréquenter le périmètre d'étude. Des inventaires crépusculaires et nocturnes sont nécessaires pour confirmer ou non la présence de chiroptère au sein du périmètre d'étude. Ainsi, sur la base du repérage écologique réalisé en Mars 2022, les enjeux concernant les mammifères semblent faibles.

3.6 Herpétofaune (Amphibiens et Reptiles)

3.6.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

L'analyse bibliographique des différentes bases de données a permis de recenser au total une seule espèce de reptile sur l'ensemble de la commune du Blanc-Mesnil, entre 2017 et 2022. Aucune espèce d'amphibien n'a été recensée au sein de cette commune d'après l'analyse bibliographique des différentes bases de données.

Bien que cette espèce soit commune en Ile-de-France, cette dernière présente des enjeux réglementaires sur le territoire national et est inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992 (Tableau 10).

Tableau 10 – Herpétofaune à enjeux recensés dans la bibliographie

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge France 2015	ZNIEFF IDF 2018	TVB IDF	Rareté IDF Cettia	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
77756	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	Article 2	LC			C	Faible

LC : préoccupation mineure, C : commun.

Au regard de l'occupation du sol dans le périmètre étudié et de l'écologie de cette espèce, **cette dernière est susceptible d'être observé sur tout ou partie de leur cycle biologique au sein de la zone d'étude, que ce soit pour se nourrir, se reproduire et trouver refuge (repos, hibernage/hivernage)**. Les inventaires de terrains permettront de confirmer ou non cette hypothèse.

3.6.2 Résultats

Aucune espèce herpétologique n'a été recensé sur le site. La date de réalisation des inventaires, et la météorologie associée (température de 6°C malgré un ensoleillement important, n'étaient pas propices au recensement des reptiles.

Par ailleurs, les habitats présents au sein du périmètre d'étude ne sont pas favorables pour accueillir les amphibiens (absence de milieux aquatiques). Il est donc très peu probable que des représentants de ce taxon fréquentent le périmètre d'étude.

Néanmoins, le Lézard des murailles qui est mentionné dans la bibliographie est susceptible de fréquenter le périmètre d'étude.

3.6.3 Enjeux Herpétofaune

Les conditions n'étant pas favorables au recensement des reptiles lors de la réalisation des inventaires, les enjeux pour ce groupe ne peuvent être évalués. La typologie des milieux et l'enclavement limite toutefois les potentialités.

Les enjeux concernant les amphibiens semblent nuls sur l'ensemble du périmètre d'étude.

3.7 Insectes

3.7.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

L'analyse bibliographique des différentes bases de données a permis de recenser au total 29 espèces d'insectes appartenant aux ordres des Coléoptères, des Hyménoptères, des Lépidoptères, des Odonates et des Orthoptères sur l'ensemble de la commune du Blanc-Mesnil, entre 2017 et 2022.

Parmi toutes ces espèces, 17 sont considérées comme remarquables, au regard de leurs statuts de menace, de rareté, de protection ou d'intérêt écologique en Ile-de-France (Tableau 11).

Tableau 11 – Insectes à enjeux recensés dans la bibliographie

<u>Lépidoptères</u>										
CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2012	Liste rouge IDF 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil				LC	LC	X***	C	Faible
219796	<i>Cacyreus marshalli</i>	Argus des pélargoniums				NA	LC		RR	Faible

<u>Orthoptères</u>									
CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection régionale 1993	Liste rouge IDF	Tendance régionale de 1997 à 2017	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
65839	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		Article 1	LC	↗		AC	Faible

LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, RR : très rare, AC : assez commun, C : commun,

X*** : espèce déterminante de ZNIEFF en association avec une autre espèce déterminante et soumis à seuil d'effectif (à partir de 20 individus).

3.7.2 Résultats

Le passage de terrain réalisé en Mars 2022 a permis de recenser qu'une seule espèce d'insecte au sein du périmètre d'étude. Il s'agit du Bourdon terrestre, une espèce d'Hyménoptères très commune en Ile-de-France.

Les habitats présents sur l'ensemble du périmètre d'étude ne semblent pas favorables pour les populations d'insectes. De plus, la date de réalisation des inventaires, et la météorologie associée (température de 6°C malgré un ensoleillement important), n'étaient pas propices au recensement des insectes.

Plusieurs passages par temps chaud entre Mai et Septembre sont recommandés pour un recensement optimal des populations d'insectes.

3.7.3 Enjeux insectes

Les conditions n'étant pas favorables au recensement des insectes lors de la réalisation des inventaires, les enjeux pour ce groupe ne peuvent être évalués.

Néanmoins, les habitats présents sur l'ensemble du périmètre d'étude ne semblent pas favorables pour les populations d'insectes.

3.8 Synthèse des enjeux et des contraintes réglementaires par groupe

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces à enjeux réglementaires	Nombre d'espèces à enjeux de conservation	Enjeux
<i>Flore et habitats</i>	49	0	0	Faibles
<i>Avifaune période de nidification</i>	21	12	4	Modérés à forts
<i>Mammifères</i>	0	0	0	Faibles
<i>Herpétofaune</i>	0	0	0	Faibles
<i>Insectes</i>	1	0	0	Faibles

4 ANNEXES

4.1 Liste de la flore

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Statut IDF	Rareté IDF 2020	Cot UICN Nat	Cot UICN Région	Dét ZNIEFF	Cot EEE Région	Ar ZH
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	Subspontané	.	NA				
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc	Indigène	C	LC	LC			Ar. ZH
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Carduus</i> L., 1753	Chardon sp.	Indigène						
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Coudrier	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Erigeron</i> L., 1753	Erigerons sp.	Indigène						
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule	Indigène	CC	LC	LC			
<i>Fraxinus</i> L., 1753	Frêne sp.							
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue sauvage	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC	LC	LC			
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Pinus</i> L., 1753	Pin sp.							
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	Indigène	C	LC	LC			
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Platanus orientalis</i>	Platane d'Orient							
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Eurynaturalisé	C	LC				Ar. ZH
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC	NA			Potentielles implantées	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Eurynaturalisé	CCC	NA			Avérées implantées	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Eurynaturalisé	AC	NA			Potentielles implantées	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Indigène	CCC	LC	LC			
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	Indigène	CCC	LC	LC			

<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	.	Indigène	CCC?	LC					
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	Indigène	CCC	LC	LC				
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie	Indigène	CCC	LC	LC				
<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC	NA					
<i>Veronica L., 1753</i>	Véronique sp.	Indigène							
<i>Vicia L., 1753</i>	Vesce sp.	Indigène							
<i>Viola odorata L., 1753</i>	Violette odorante	Indigène	CCC	LC	LC				
<i>Viscum album L., 1753</i>	Gui	Indigène	CC	LC	LC				

4.2 Liste de l'avifaune

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF* 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire									
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT		↘	→	C	Modéré
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC		↗	↗	TC	Faible
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	LC		↘	↗	TC	Faible
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC		↗	↗	CS	Faible
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	LC		↘	↗	TC	Faible
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	LC	NT		↘	↘	TCS	Modéré
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	LC	LC		↗	↗	TCS	Faible
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	LC	LC		→	↗	TCS	Faible
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU		↘	→	TCS	Fort
3448	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier			NA	NA				RS / E	
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	LC	LC		→	↗	CS	Faible
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3	LC	LC		→	↘	CS	Faible
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	LC		↗	↗	TCS	Faible
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			DD	LC		→	↗	CS / E	Faible
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	LC		→	↗	TC	Faible
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	LC	LC		→	↗	TC	Faible
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	LC	LC		→	↘	TC	Faible
4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		Article 3	NT	LC		↗	↘	TC	Modéré
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	LC	LC		↗	↘	TCS	Faible
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	LC		↘	↗	CS	Faible
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	LC	LC		→	↘	TCS	Faible

VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, S : espèce sédentaire, R : rare, C : commun, TC : très commun..

4.3 Liste des insectes

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge européenne 2014	Statut de rareté IDF	ZNIEFF IDF 2020	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire						
53104	<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon commun			LC			Faible

LC : préoccupation mineure.

5 GLOSSAIRE

Acidicline	Qui se développe sur des substrats légèrement acides Qui marque une préférence non exclusive pour les substrats acides
Allochtone	Se dit d'un taxon, d'une population ou d'un groupement rencontré dans un territoire biogéographique donné, bien qu'il n'en soit pas originaire.
Amphibien	Classe de Vertébrés, aptes à la fois à la vie en milieu terrestre et aquatique qui regroupe les groupes des Urodèles (Salamandres, Tritons) et des Anoures (Grenouilles, Crapauds).
Anoure	Ordre d'Amphibiens dont les adultes sont généralement dépourvus d'une queue. Ils sont représentés par les grenouilles et les crapauds.
Anthropique	Se dit de l'intervention, directe ou indirecte, actuelle ou passée, de l'homme sur les milieux et les êtres vivants associés
Avifaune	Désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux
Bassin sédimentaire	Relative dépression de la croûte terrestre située sur un continent émergé, un plateau continental, ou encore dans un océan et qui recueille des quantités relativement importantes de matériaux sédimentaires qui se transforment ensuite petit à petit en couches stratifiées de roches sédimentaires.
Biocide	Se dit d'une substance ou d'un produit intentionnellement préparé, dont l'effet est mortel sur certains organismes vivants.
Biodiversité	Concept général qui recouvre la pluralité et la variété du monde du vivant à plusieurs niveaux : génétique, spécifique, écosystémique
Biotope	Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station (sol, climat, topographie,...)
Bisannuelle	Se dit d'une plante qui effectue son cycle biologique au cours d'une période comprise entre un et deux ans, et ne fructifiant que la 2ème année.
Chiroptères	Ordre regroupant les mammifères volants (Chauves-souris)
Coléoptères	Ordre d'insectes regroupant les scarabées, coccinelles...
Entomofaune	Ensemble des peuplements d'insectes présents dans un écosystème ou une région donnée.
Espèce	Ensemble de tous les individus d'aspect semblable ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et capables d'engendrer des individus féconds
Eutrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide et permettant une forte activité biologique
Faune	Désigne l'ensemble des espèces animales constituant un peuplement, d'une région ou d'une époque géologique donnée
Flore	Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné
Formation végétale	Groupement végétal de physiologie homogène (prairie, bois, lande,...)
Gagnage	Action pour les animaux d'aller chercher de la nourriture
Herpétofaune	Ensemble des peuplements de reptiles présents dans un écosystème ou une région donnée.
Hibernaculum	Cavité sous l'écorce ou tout autre abri dans lequel un animal de petite taille se réfugie pour passer la période hivernale.
Hydrologie	Discipline qui étudie les caractéristiques biogéochimiques et physiques des eaux continentales.
Hydrologique	Se rapporte aux phénomènes de circulation de l'eau.
Hygrophile	Qui a besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement
Indigène	Se dit d'un taxon se trouvant naturellement dans le territoire considéré

Lépidoptères rhopalocères	Ordre d'insectes regroupant les Papillons diurnes
Macrohétérocères diurnes	Ordre d'insectes regroupant les Zygènes, Écailles...
Mésophile	Désigne une espèce ou une communauté croissant dans un biotope au sol neutre sous des conditions moyennes de températures et d'humidité
Mésotrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne
Migration prénuptiale	Migration ayant lieu avant la période de reproduction
Migration postnuptiale	Migration ayant lieu après la période reproduction
Mitage	Dissémination, contrôlée ou non, de constructions en périphérie d'agglomération
Nitrophile	Qui croît sur des sols riches en nitrates
Odonates	Ordre d'insectes regroupant les Libellules et les Demoiselles
Oligo-mésotrophe	Se dit d'un milieu plus riche en éléments nutritifs qu'un milieu oligotrophe, mais un peu moins riche qu'un milieu mésotrophe
Oligotrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite
Orthophotoplan	Images aériennes ou satellitaires de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement. Ces images se présentant sous forme de dalles couvrant une zone de la Terre peuvent être géoréférencées dans n'importe quel système de coordonnées. Elles servent de fonds cartographiques dans les Systèmes d'information géographique (SIG).
Orthoptères	Ordre d'insectes regroupant les criquet, grillons, sauterelles...
Pédologie	Science dont l'objet est l'étude de la genèse, de la structure et de l'évolution des sols.
Pédologique	Désigne ce qui concerne les sols et leur transformation par l'action des facteurs écologiques.
Phyto-écologie	Écologie végétale
Rudérale	Se dit d'un taxon ou d'un groupement caractéristique des milieux anthropisés tels que les décombres
Rudéralisation	Modification d'un milieu ou d'une végétation, liée à la présence actuelle ou passée de l'homme
Saproxylique	Espèce qui dépend de la décomposition du bois et y contribue pour au moins une étape de son cycle de développement
Sédiment	Ensemble de particules en suspension dans l'eau, l'atmosphère ou la glace et qui a fini par se déposer sous l'effet de la pesanteur, souvent en couches ou strates successives.
Station	Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée)
Taxon	Unité systématique telle qu'une espèce, une sous-espèce, une variété, un genre, une famille...
Thermophile	Propriété des espèces dont l'optimum écologique est à des température élevées
Urodèles	Ordre d'Amphibiens dont les adultes présentent généralement une queue. Ils sont représentés par les salamandres et les tritons.

6 BIBLIOGRAPHIE

HABITATS NATURELS / FLORE

ARNAL G. - 1996 – Les plantes protégées d'Ile-de-France, Collection Parthénope, 349 p.

Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides ; notamment l'annexe 2 fixant la liste des habitats et des espèces indicatrices de zone humide.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (version consolidée au 08 juin 2013).

Arrêté du 11 mars 1991 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France

BARDAT J. et al. – 2004 – Prodrome des végétations de France - Publications du Muséum, 171 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. – non daté – CORINE Biotope : version originale, types d'habitats français – ENGREF, ATEN, 175 p.

BOURNÉRIAS M., ARNAL G. & BOCK C. - 2001 – Guide des groupements végétaux de la région parisienne – Belin, Paris, 640 p.

Cahiers habitats Natura 2000 - <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Commission européenne (DG XI) - 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, version EUR15 -109 p.

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2020) : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (version 2020), document indiquant les statuts de rareté, de menace et ainsi que le caractère déterminant de ZNIEFF pour chaque espèce.

Liste rouge des espèces menacées d'Ile-de-France – La flore vasculaire.

FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.

JULVE PH. - 1993 - Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires) - Lejeunia Nouvelle série n°140, 100 p.

LAMBINON J. et al. –1992- Nouvelle flore de la Belgique, du grand-duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines –4ème édition – Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique – Meise, 1992, 1092 p.

MNHN/CBN PORQUEROLLES – 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France – Tome 1 : Espèces prioritaires. ME/DNP, 486 p + annexes

MULLER S. (coordinateur) – 2004 – Plantes invasives en France – Publications du Muséum, 168 p.

Site de l'INPN, notamment les fiches ZNIEFF pour d'éventuelles données connues sur le site ou à proximité - <http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees>

Site du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) pour les connaissances régionales sur le patrimoine naturel (répartition, statuts,...) <http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/>

Site TELA BOTANICA pour les connaissances nationales sur la répartition et l'écologie des espèces inventoriées sur le site - <http://www.tela-botanica.org/>

AVIFAUNE

DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France JONSSON.L, 1994., Les Oiseaux d'Europe », 1994, 558p ;

ISSA. N. & MULLER Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Île-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Île-de-France,

NATURESSONNE, Atlas départemental des oiseaux nicheurs de l'Essonne, période 2004-2013, 2016

www.oiseaux.net

Guides sonores :

ROCHE.JC, Les oiseaux d'Europe, Éditions Sittelles

BOSSUS, A. & CHARRON, F., 2014, Les chants oiseaux d'Europe occidentale, Delachaux et Niestlé, ISBN : 978-2-603-02003-6

AMPHIBIENS ET REPTILES

ACEMAV., 2005 - Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg.

ACEMAV., Guide sonore des amphibiens,

MIAUD.C, MURATET.J., 2004, Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France, INRA Éditions, 200 p.

MURATET.J., Identifier les amphibiens de France métropolitaine

MAMMIFERES

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

BARATAUD M., 1996.- Ballades dans l'in audible. Sittelle, Mens. 48 p.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p

Plan national d'actions en faveur des Chiroptères, 2016 – 2025, 83 p.

Plan régional d'actions pour la sauvegarde des Chauves-souris, 2012 – 2016, 153 p.

INSECTES

BARAUD, J., 1992. Coléoptères Scarabaeoidea d'Europe. Faune de France, France et régions limitrophes. Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, Paris, Vol. 78, 440 p.

BOUDOT JP., DOUCET G., GRAND D., 2019. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse – Deuxième édition. Biotope, Mèze (collection Cahier d'identification), 152 p.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel (CSRPN ÎdF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France (DIREN ÎdF), 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'ÎdF. 204 p.

Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates Île-de-France 2013-2017, 86 p.

- DEWULF L. & HOUARD X.** (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.
- DIJKSTRA, K-D.**, 2006. Field guide to the Dragonflies of Britain and Europe. British Wildlife Publishing. 320 p.
- DOMMANGET, J.-L.**, 2011. Les Odonates de la région Île-de-France : État des connaissances, diversité et originalité, évolution et menaces (Résumé). Conseil Régional d'Île-de-France et Société française d'Odonatologie (Bois-d'Arcy), document non publié, 11 p.
- HOUARD X. & MERLET F.** (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
- HOUARD X. & JOHAN H.** (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448 p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2007. Papillons d'Europe. Diathéo. 379 p.
- MANIL, L., HENRY, P.-Y.**, 2007. Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STREF) – Suivi Temporel des Insectes Communs (STIC). Muséum National d'Histoire naturelle de Paris et les Lépidoptéristes parisiens, Paris, France, 10 p.
- MOULIN N., JOLIVET S., MÉRIGUET B. & ZAGATTI P.**, 2007. Méthodologie de suivis scientifiques des espèces patrimoniales (faune) sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français – Entomofaune. OPIE – PNR Vexin français. 61 p. + Annexes.
- MOUSSUS J.P., LORIN T., COOPER A.**, 2019. Guide pratique des Papillons de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 416 p.
- Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour, 2018 – 2028, 64 p.
- Plan national d'actions en faveur des Libellules, 2020- - 2030, 68 p.
- PORTEVIN, G.**, 1929-1935. Histoire Naturelle des Coléoptères de France. Lechevalier, Paris, 4 volumes.
- ROBINEAU, R.** (Coord.), 2007. Guide des papillons nocturnes de France – Les guides naturalistes. Delachaux et Niestlé. 288 p.
- SARDET E., ROESTI C., BRAUD Y.**, 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, (collection Cahier d'identification), 304 p.
- TOLMAN, T. & LEWINGTON, R.**, 2009. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord – Les guides naturalistes. Delachaux et Niestlé. 384 p.
- VOISIN, J-F.** (Coord.), 2003. Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France. Patrimoines naturels, 60 : 104 p.
- WARING, P. & TOWNSEND, M.**, 2003. Field guide to the Moths of Great Britain and Ireland. BWP. 432 p.
- WENDLER, A. & NÜß, J-H.**, 1997. Libellules, Guide d'indentification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. SFO, 130 p.